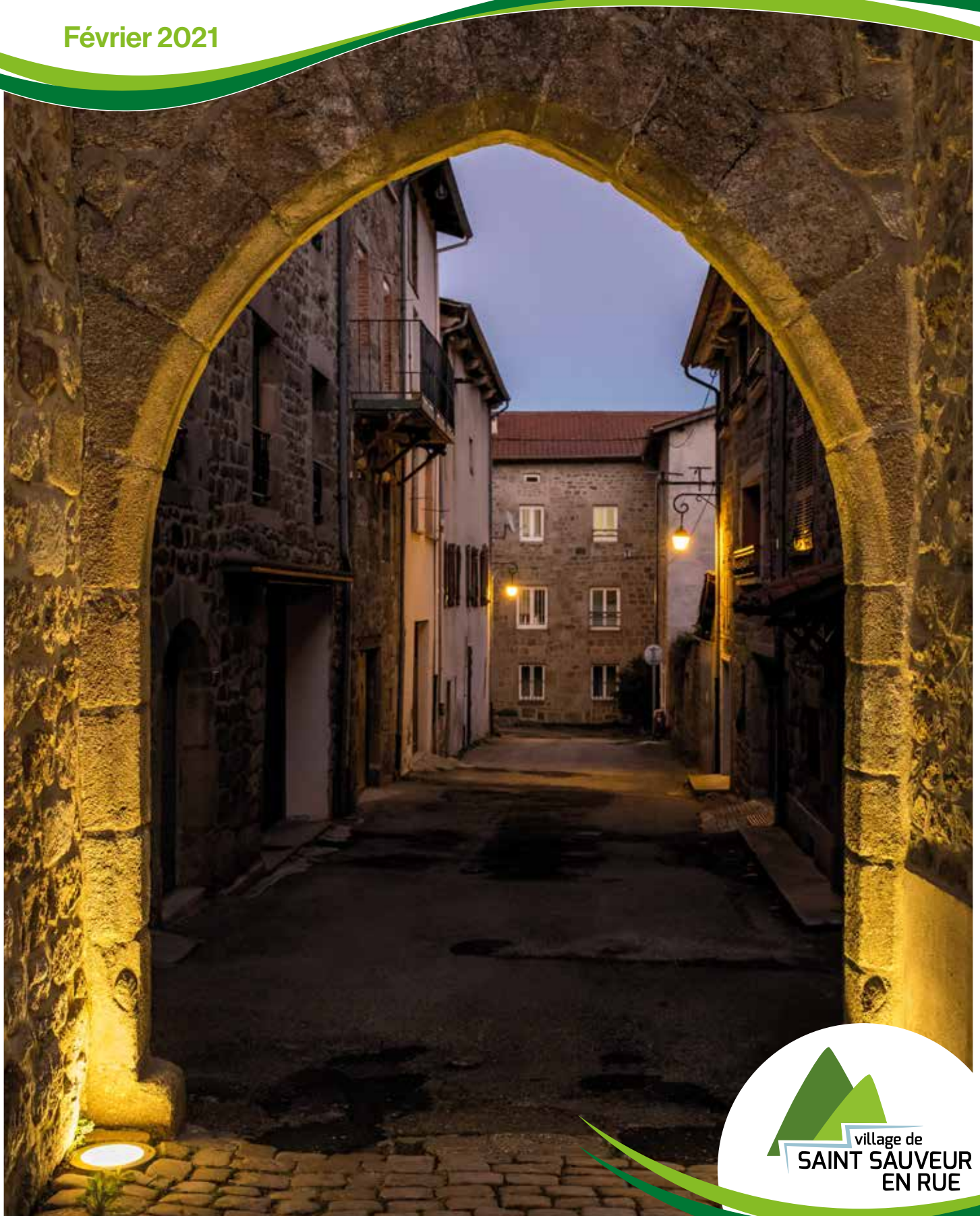


Notre Village

Bulletin municipal

Février 2021



Ce début d'année a vu l'arrivée d'un virus. A ce moment-là, nous ne savions pas encore l'onde de choc que celui-ci allait provoquer. Qui, en mars 2020, aurait pu imaginer que nous allions nous confiner, nous masquer une bonne partie de l'année et que tous les liens sociaux et l'économie allaient être mis à mal ?

D'autres événements ont marqués cette année.

Tout d'abord, le conseil municipal a été renouvelé. Les élections ont eu lieu le 15 mars, mais la nouvelle équipe municipale n'est entrée en fonction que le 28 mai. Durant cette période transitoire, tous les élus (sortants, restants, entrants) ont travaillé ensemble pour affronter cette période. Je les en remercie vivement tous. Aucun n'a manqué à l'appel pour adapter le fonctionnement de la collectivité et de ses services au jour le jour, pour prendre soin des personnes seules. Puis la nouvelle équipe s'est installée, a pris ses marques. Les projets entamés se sont poursuivis avec beaucoup de retard ; notamment les travaux du pôle enfance, ceux de la réfection du réservoir de l'amour, etc. Malgré ces temps mouvementés, les élus réfléchissent à l'avenir de leur commune et construisent de nouveaux projets dans l'espoir de les voir se réaliser durant le mandat.

Ensuite, de violentes agressions à l'encontre de la République frappèrent à nouveau notre pays. Nous avons une pensée pour les victimes et leurs familles.

Enfin, les effets du changement climatique se sont encore imposés à nous, se traduisant par des événements climatiques exceptionnels : orage de grêle en juillet qui a causé d'énormes dégâts pour les bâtiments et les cultures sur la commune, déficit de précipitation pendant la période estivale et automnale... Nous prenons tous conscience, années après années, qu'il va falloir nous adapter à la nature plutôt que de vouloir l'adapter à notre mode de vie. Comme le disent Aurore Lalucq (économiste et députée Européenne) et Vincent Liegey (essayiste, chercheur) « Il faut changer notre logiciel intellectuel. Privilégier le qualitatif, donner du sens, remettre l'économie au service de l'intérêt général. »

L'année 2021 débute.

Je souhaite au monde de relever les défis climatiques, économiques et sanitaires.

Et puis, je pense surtout qu'il faut se souhaiter mutuellement d'arriver à trouver, à inventer la façon de vivre le mieux possible l'épreuve que nous traversons. C'est particulièrement difficile pour ceux dont la vie est bouleversée parce qu'ils ont perdu un proche, ou parce qu'il risque de perdre leur emploi.

Espérons que 2021 soit une année plus paisible, que les moments collectifs, conviviaux reprendront leur place dans nos vies.

Bonne et heureuse année 2021.

Sommaire

Commune

État-civil 2020	p.3
Le lotissement « Le Dauphiné »	p.3
Nouvelle mandature	p.4
Finances 2020	p.6
CCAS	p.8
Rencontre avec les habitants	p.8
Commission syndicale	p.9
Voirie	p.10
Service technique	p.10
Illuminations	p.10
Déneigement	p.10
Travaux sur les bâtiments communaux	p.11
Eau et Assainissement	p.12-13
Camping	p.13
Le cimetière	p.14
Déchets	p.16

Éco-pâturage	p.17
Le débroussaillage	p.17
Fleurissement	p.18
Médiathèque	p.19
Pôle Enfance	p.19
Accueil Périscolaire	p.20
Projets jeunesse	p.21
Investissement dans le numérique pour l'école publique	p.21

Écoles

École publique	p.22
École St François Régis	p.24

Délégations Extérieures

Maison des services des Monts du Pilat	p.25
Espace déôme	p.25

Des nouvelles du Parc du Pilat	p.26
Réseau des médiathèques des Monts du Pilat	p.28

Associations

Les pompiers	p.30
Amicale Sapeurs-Pompiers	p.31
ADMR Les Trois Vallées	p.32
Accueil de jour itinérant	p.32
La Fourmilière	p.33
La MAM des p'titchoux	p.34
Les petites mains de Taillard	p.34
Les pieds sur terre	p.35
Les Sources de Taillard	p.36
Le Comité des Fêtes	p.36
Lou San Sevaio	p.37
Classe 2023	p.37
Téléthon	p.38

Picatios Pétanque	p.38
Joyeuse Rencontre	p.38

Infos diverses

L'arboretum Mellifica	p.29
Nouvelles activités	p.39
Médico-Social	p.40
Producteurs du terroir	p.40
Associations	p.41
Gîtes	p.41
Entreprises	p.42
Manifestations 2021	p.43

État-civil 2020

Naissances



EDELMAYER Lucas, né le 01/03/2020
 DROGO FURET Mya, Natacha Jocelyne, née le 18/04/2020
 LEROY COELHO Azelle, née le 19/08/2020
 PARIZOT Charlie, Paul Ernest, né le 15/09/2020
 PEYRACHE Juliette, Zoé, née le 29/09/2020
 CHEVALIER Charlie, né le 11/10/2020
 CHEVALIER Perle, née le 11/10/2020
 MICHEL Lylou, née le 28/11/2020

Mariages



COLLANGE Clément & CSOPJAK Céline, le 27/06/2020
 AHIHOUNKPE Rudy & GABRIEL Laura, le 11/07/2020
 PERRET Laurent & SAUVIGNET Hélène, le 08/08/2020

Décès



BELKACEMI Yvette, Lucienne, née Carpentier (86 ans)
 TRIOLLIER Francia, Claudette (93 ans)
 ROUX Frédéric, Jean François (95 ans)
 RANIERI Yves (72 ans)

BOYET Nathalie, Christiane, Patricia (52 ans)
 REDLER Marc, Jean Paul (52 ans)
 VAROQUI Josiane, Marie Paul, Renée (74 ans)
 GUILLOT Anne-Marie, Eugénie (70 ans)
 COUX Simone Juliette, née Nivon (87 ans)
 MAY Joseph, Claude Marie (95 ans)
 REYNAUD Mathilde, née Martinez (91 ans)
 PEYRACHON Jean, François Joseph (86 ans)
 TOUATI Abderrahmane (91 ans)
 ROUX Christian, Marie Augustin, Régis (70 ans)
 TAVERNIER René, Jean, Baptiste (69 ans)
 COSTECHAREYRE Marie, Thérèse, Baptistine,
 née Charroin (68 ans)
 FERNANDEZ Dosinda, née Facal (93 ans)
 MAGNIOULOUX Julienne, Antonia, née Richard (91 ans)
 FAVERJON Jean Luc, Pierre, Joseph (62 ans)
 GIOE Renée, Henriette, Anna, née Philippon (88 ans)
 GUIGNON Marie Thérèse, Francine, née Morel (86 ans)
 SERVE Andrée, Marie, Lucienne, née Pasquier (91 ans)
 PIRES Sergio, Antonio, Manuel (91 ans)
 BAPTISTA Nathalie, Marie (49 ans)
 BAZIN René, Auguste, Joseph (80 ans)
 VOLLE Fernand, Léon, Marius (72 ans)
 ROUSSON Anna, née Plochuta (95 ans)

Le lotissement « Le Dauphiné »



Deux maisons ont déjà été bâties et sont habitées.

Il reste 4 lots à vendre de 601 m² à 651 m² et deux unités foncières de 556 m² et 789 m². Prix de vente : 50 € le m².

Pour tous renseignements :

Prendre contact avec la Mairie au 04 77 39 20 33.



Nouvelle mandature

Suite aux élections municipales du 15 Mars 2020, une nouvelle équipe municipale a été élue et a pris officiellement ses fonctions le 28 Mai 2020. Robert Corvaisier entame ainsi sa deuxième mandature en tant que maire. Il est secondé dans sa mission par toute une équipe composée de 4 adjoints (Sébastien Le Gris, Anne-Marie Béal, Franck Blanchard et Karine Vercasson), 2 conseillers délégués (Yvan Moutot et Jean-Pierre Oriol) et 8 conseillers municipaux.

Dominique Carrot,
59 ans,
Tourneur fraiseur

Jean-Pierre Oriol,
60 ans,
Retraité

Sophie Odouard,
31 ans,
Technicienne de
l'intervention sociale
et familiale

Dominique Peyrachon,
66 ans,
Retraîtée

Sébastien Le Gris,
43 ans,
Ingénieur

Yvan Moutot,
49 ans,
Boulangier

Bernard Trouiller,
55 ans,
Facteur

Florence Bacher,
53 ans,
Secrétaire comptable

Laurent Perez,
52 ans,
Moniteur d'atelier

Marie-Frédérique
Ballandraud,
67 ans,
Retraîtée

Franck Blanchard,
42 ans,
Enseignant

Karine Vercasson,
47 ans,
Enseignante

Sylvie Miribel-Courbon,
61 ans,
éducatrice spécialisée

Robert Corvaisier,
50 ans,
Enseignant

Anne-Marie Béal,
59 ans,
Assistante sociale

L'équipe municipale fonctionne en commissions. Dans chaque commission, le maire est président de droit. En voici la répartition :

Commission Personnel : Yvan Moutot, Karine Vercasson, Anne-Marie Béal, Dominique Carrot, Jean-Pierre Oriol, Laurent Perez et Bernard Trouiller.

Commission Gestion des réseaux : Yvan Moutot, Sébastien Le Gris, Jean-Pierre Oriol, Dominique Carrot, Anne-Marie Béal et Bernard Trouiller.

Commission Gestion de l'information : Franck Blanchard, Florence Bacher, Anne-Marie Béal, Sylvie Miribel-Courbon, Sophie Odouard, Sébastien Le Gris et Dominique Peyrachon.

Commission Finances : Sébastien Le Gris, Jean-Pierre Oriol, Florence Bacher, Anne-Marie Béal, Franck Blanchard, Laurent Perez, Karine Vercasson et Bernard Trouiller.

Commission Gestion des bâtiments communaux : Yvan Moutot, Franck Blanchard, Dominique Carrot, Laurent Perez, Sébastien Le Gris, Jean-Pierre Oriol et Trouiller Bernard.

Commission Fleurissement : Anne-Marie Béal, Florence Bacher et Sylvie Miribel-Courbon

Commission Cimetière : Anne-Marie Béal, Marie-Frédérique Ballandraud, Franck Blanchard et Bernard Trouiller.

Commission Urbanisme : Franck Blanchard, Sébastien Le Gris.

Commission Camping : Laurent Perez, Sophie Odouard et Karine Vercasson

Commission Ecoles, petite enfance, culture, jeunesse :

Karine Vercasson, Anne-Marie Béal, Franck Blanchard, Sébastien Le Gris, Sylvie Miribel-Courbon, Sophie Odouard, Dominique Peyrachon et Florence Bacher.

Commission gestion dossier « Pôle enfance » :

Marie-Frédérique Ballandraud, Anne-Marie Béal, Jean-Pierre Oriol, Laurent Perez et Dominique Peyrachon.

Commission CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Franck Blanchard, Marie-Frédérique Ballandraud, Sylvie Miribel-Courbon et Dominique Peyrachon + 4 membres hors-conseil : Marie-Paule Pourrat, Marcelle Arnaud, Marie-Louise Sauvignet et Simone Perrier.

Commission Associations/réservations de salles : Franck Blanchard, Sébastien Le Gris et Sophie Odouard.

Des sollicitations sur des organismes externes sont demandées. Voici les représentants pour celles-ci :

Contrôle des listes électorales : Marie-Frédérique Ballandraud et Bernard Trouiller.

Commission communale des Impôts Directs : Robert Corvaisier.

Forêt : Yvan Moutot et Robert Corvaisier.

SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) : Sébastien Le Gris et Jean-Pierre Oriol.

SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire) : Sébastien Le Gris et Yvan Moutot.

Parc du Pilat : Robert Corvaisier et Franck Blanchard.

Délégué à la défense : Laurent Perez.

Espace déôme : Florence Bacher et Dominique Peyrachon.

Syndicat des 3 Rivières : Karine Vercasson.

CNAS (Comité National d'Action Social) : Laurent Perez.

Office de tourisme : Florence Bacher et Dominique Peyrachon.

Pour la représentation à la communauté de communes, nous avons 4 élus communautaires : Robert Corvaisier, Laurent Perez, Dominique Peyrachon et Sophie Odouard (suppléante). Ils sont présents au conseil communautaire et ont droit de vote à celui-ci. La communauté de communes fonctionne aussi en commissions et d'autres élus non forcément communautaires peuvent y participer aussi. En voici la répartition :

Commission Développement économique, agriculture et forêt : Sébastien Le Gris, Jean-Pierre Oriol et Laurent Perez.

Commission Tourisme et promotion du territoire : Florence Bacher et Robert Corvaisier

Commission Aménagement de l'espace, Environnement, Energie et Habitat : Anne-Marie Béal, Dominique Carrot et Robert Corvaisier

Commission Culture et Actions sociales : Dominique Peyrachon, Anne-Marie Béal, Sophie Odouard et Franck Blanchard

Commission Administration générale, finances, personnel et communication institutionnelle : Sébastien Le Gris et Franck Blanchard

Commission d'attribution des places en crèche : Dominique Peyrachon

Commission CLECT(Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) : Robert Corvaisier et Sébastien Le Gris

Commission CIA (Commission Intercommunale d'Accessibilité) : Dominique Peyrachon et Robert Corvaisier

Finances 2020

Budget Principal 2020

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
60 - Achats et variations des stocks	114 334,71 €
61 - Services extérieurs	100 374,77 €
62 - Autres services extérieurs	47 903,49 €
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	6 338,00 €
63 - Impôts et taxes sur rémunérations	3 613,81 €
64 - Charges de personnel	295 864,92 €
65 - Autres charges de gestion courante	119 608,99 €
66 - Charges financières	27 988,74 €
67 - Charges exceptionnelles	2 778,95 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	85 324,75 €
Total dépenses de fonctionnement	804 131,13 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
002 - Excédent de fonctionnement N - 1 reporté	0,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	41 119,62 €
013 - Atténuations de charges	15 000,00 €
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	103 083,33 €
73 - Impôts et taxes	340 932,00 €
74 - Dotations et participations	437 590,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	100 000,00 €
76 - Produits financiers	30,00 €
77 - Produits exceptionnels	13 000,00 €
79 - Transferts de charges	0,00 €
Total recettes de fonctionnement	1 050 754,95 €

Excédent de fonctionnement 246 623,82 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
040 - Opérations d'ordre entre section	41 119,62 €
041 - Opérations patrimoniales	135 994,90 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	840,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	102 416,46 €
204 - Subventions d'équipement versée	3 706,00 €
21 - Immobilisations corporelles	100 091,07 €
127 - Pôle enfance	214 488,12 €
137 - Très haut débit	19 230,00 €
138 - Chauffage	17 969,09 €
140 - Lotissement Dauphiné	1 950,00 €
141 - Place du Village	61 470,88 €
150 - Voirie 2019	1 980,00 €
152 - Adressage	9 017,94 €
Total dépenses d'investissement	710 274,08 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040 - Opérations d'ordre entre sections	85 324,75 €
041 - Opérations patrimoniales	135 994,90 €
10 - Fonds divers et réserves - F.C.T.V.A	62 444,07 €
10 - Fonds divers et réserves - Taxe aménagement	2 186,28 €
10 - Fonds divers et réserves - Affectation résultat 2019	376 297,23 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	390 000,00 €
127 - Pôle enfance	55 552,50 €
141 - Place du village	169 627,00 €
149 - Voirie 2018	24 134,00 €
Total recettes d'investissement	1 301 560,73 €

Excédent de fonctionnement 591 286,65 €

Notre budget 2020 a beaucoup de points communs avec celui de 2019.

Pour ce qui concerne le fonctionnement, dans le budget principal, notre Commune a gardé un volume de dépenses équivalent aux autres années et a généré un excédent de fonctionnement de 246 000 € permettant d'abonder au budget investissement.

Dans la section recette d'investissement, nous pouvons observer un excédent de 591 000 €. Il correspond au budget prévu pour les travaux du Pôle Enfance qui n'a pas été dépensé dans sa totalité du fait du retard pris au cours de la première vague de confinement.

Budget eau assainissement 2020

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
60 - Achat et variation de stock	4 386,64 €
61 - Services extérieurs	8 650,28 €
62 - Autres services extérieurs	1 709,81 €
63 - Impôts et taxes	2 406,00 €
64 - Charges de personnel	30 000,00 €
65 - Charges de gestion	2 314,32 €
66 - Charges financières	6 138,92 €
67 - Charges exceptionnelles	340,61 €
68 - Dotations aux amortissements	62 790,41 €
70 - Ventes de produits	14 230,00 €
Total dépenses de fonctionnement	132 966,99 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
70 - Ventes de produits	115 660,89 €
74 - Subventions d'exploitations	3 330,96 €
75 - Autres produits de gestion	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	32 254,82 €
Total recettes de fonctionnement	151 246,67 €

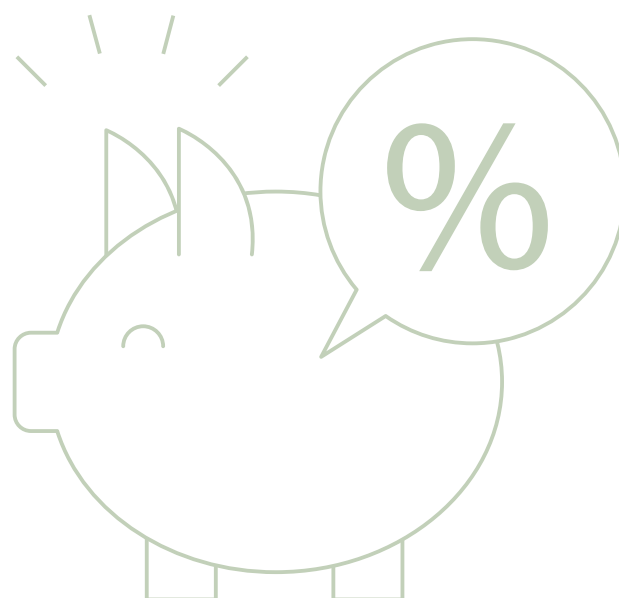
Excédent de fonctionnement 18 279,68 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
13 - Subvention	28 420,30 €
16 - Emprunts	21 183,91 €
20 - Immobilisation incorporelles	6 196,76 €
21 - Immobilisation corporelles	73 921,78 €
Total dépenses d'investissement	129 722,75 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
10 - Dotations	120 846,18 €
13 - Subventions investissement	7 000,00 €
20 - Immobilisation incorporelles	3 769,80 €
28 - Amortissement des immobilisations	62 790,41 €
Total recettes d'investissement	194 406,39 €

Excédent de fonctionnement 64 683,64 €

Le budget eau assainissement est marqué par un léger excédent de fonctionnement 18 000 € qui permet de continuer les investissements comme le remplacement des compteurs d'eau, la restauration du réservoir d'eau de l'Amour.



Centre Communal d'Action Sociale

Cette année, nous n'avons pas pu maintenir le repas des aînés : crise sanitaire oblige. Nous avons donc opté pour la distribution de colis composés de produits de notre village : miel, macarons, pâté, escargots et bien sur des papillotes pour les gourmands (non produites à St Sauveur mais distribuées par le magasin LE CELLIER DU PILAT (VIVAL)).



Ce fut, pour les 8 membres du CCAS, l'occasion d'aller à la rencontre de nos aînés chez eux et de partager un moment convivial. Nous remercions toutes ces personnes pour leur accueil chaleureux.

8

Depuis le premier confinement, les membres du CCAS se sont inquiétés de l'isolement de certaines personnes. Nous avons mis en place un contact téléphonique régulier avec nos aînés et les personnes plus isolées pour les soutenir et, à leur demande, leur rendre de petits services (apporter des courses, des livres, etc...). A ce jour, ce contact est toujours en vigueur et est apprécié.

Une seule séance de cinéma a pu avoir lieu pour les enfants des deux écoles.

Un concert de Jazz au sommet a égayé, pour le plaisir des grands et des petits, un après-midi du mois de septembre.



Le CCAS est toujours à vos côtés pour l'aide à la mise en place de la téléalarme ou/et du portage de repas. N'hésitez pas à nous solliciter.

Rencontre avec les habitants

Il nous paraît important de vous donner la parole dans l'objectif de créer un espace d'expression pour vos idées, vos besoins ou autre. Les élus vous attendent tous les troisièmes samedis du mois à la Mairie de 10h 00 à 11h 30.

Ce dispositif fonctionne depuis le mois d'octobre et nous avons pu échanger avec quelques personnes.

Divers sujets nous ont été présentés et débattus :

- Amélioration du visuel de notre village. En effet, des parcelles de terrain sont laissées à l'abandon avec des « détritiques »,
- Demande d'aménagement possible de chemin,
- Demande de marquage au sol carrefour vers la place de la Pierre Tournante pour plus de sécurité,
- Renseignement sur les compteurs linky,
- Demande de locations de salles communales,
- Demande de location d'appartement.

Différents sujets peuvent être abordés, toutes les questions seront débattues avec l'équipe municipale. N'hésitez pas à venir nous rencontrer, nous sommes là pour vous écouter, vos idées seront les bienvenues, ensemble nous pouvons améliorer la vie dans notre village.

Commission syndicale

En 2020, la commission syndicale a accueilli la nouvelle garde forestière, Alizée Privat, nommée définitivement sur notre secteur. En effet, après plusieurs années de flottement, l'ONF a enfin décidé de remplacer le poste resté vacant. Nos premières relations de travail sont positives. Alizée est très motivée et efficace.



Malgré des cours du sapin très bas, nous avons réussi à faire quelques ventes, cette année. Nous espérons que le prix du bois repartira à la hausse en 2021.

Un nouveau plan de gestion est en train de se mettre en place, par l'ONF et avec notre validation, pour la gestion de notre forêt dans les années à venir.

Avec l'aide du technicien de la Comcom et d'André Rouchouse, notre ancien garde, nous avons balisé et installé le mobilier du sentier d'interprétation que nous avons créé dans Taillard.

En fin d'année 2020, nous avons pris à bras le corps le problème des motos dans Taillard. Pour cela, l'aide de l'ONF a été précieuse puisque plusieurs motards ont été verbalisés après avoir été pris en train de faire de l'enduro sur nos parcelles.

Nous nous sommes aussi renseignés sur la redistribution des coupes affouagères aux ayants droit. La législation sur la redistribution d'une partie des bénéfices de vente de bois, communément appelé « coupe affouagère », évolue. En effet, il serait possible de reverser le bénéfice des ventes dites d'affouage, c'est à dire du bois destiné à la production d'énergie (chauffage, etc...). Il se trouve que le bois d'œuvre de notre forêt n'entre pas dans cette catégorie. Il y aurait bien le bois d'éclaircie qui est en général décheté en plaquettes, mais le prix de vente est si bas qu'il couvre tout juste le prix d'exploitation.

NB : au moment où nous écrivons cet article, nous sommes encore les représentants des ayants droit. Les élections devaient avoir lieu en novembre. Elles ont été repoussées à 2021.



Élection commission syndicale

Les membres de la commission syndicale sont élus pour une durée égale à celle du conseil municipal. Toutefois, le mandat de la commission syndicale expire lors de l'installation de la commission syndicale suivant le renouvellement général des conseils municipaux. (Article L 2411-3)

Le 27 août 2020, le conseil municipal a sollicité la Préfète du département par délibération afin de procéder à la convocation des électeurs de la section syndicale de Taillard et Pierre Ratière.

Les élections ont été programmées le dimanche 22 novembre 2020 (1^{er} tour), et le dimanche 29 novembre 2020 (2^e tour si nécessaire). Etant données les mesures sanitaires en vigueur, cette élection a été reportée par arrêté modificatif préfectoral du 9 novembre 2020. Nous sommes dans l'attente des nouvelles dates d'élections.

Voirie

Pour l'année 2020, nous avons programmé de refaire une partie de la route de Gimel ainsi que l'impasse des cerisiers (accès cimetière). L'entreprise est retenue (entreprise EUROVIA) et les travaux se feront finalement au printemps 2021.

En même temps, des travaux d'abattage et d'élagage doivent être faits par des propriétaires de terrains limitrophes à la voie communale de Gimel. Le système racinaire de certains arbres (plus particulièrement les pins) se développe sous la voirie et détériore la structure. La commune souhaiterait aussi que chaque propriétaire en bordures de voies communales prenne la responsabilité de couper les arbres trop proches de la route afin de pouvoir circuler sur celles-ci sans encombre. Pour information, « L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale... il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public. » (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Pour l'année 2021, nous prévoyons de refaire la place du 19 mars 1962 (place des platanes) ainsi que la rue de la Vialle.

Service technique



Depuis le 1^{er} janvier 2021, nous avons adopté une nouvelle organisation du service technique. M. Vignal devient chef d'équipe avec de nouvelles missions supplémentaires. Celui-ci doit organiser le travail de l'ensemble de l'équipe technique, planifier les travaux d'entretien et prioriser les tâches à effectuer en partenariat avec les élus référents.

La commune est en cours de recrutement d'un agent technique supplémentaire. La prise de poste devrait être effective au printemps.

10

Illuminations



Après une année 2020 quelque peu morose, nous avons décidé d'embellir notre village par de nouveaux luminaires dans la rue Jean Roux ainsi que dans la rue de la vialle où un rideau de lumières à été installé.

Déneigement

Le service de déneigement est réalisé par les employés de la commune mais aussi par six déneigeurs privés répartis sur la totalité de la commune. Nous remercions les habitants pour leur patience lors des chutes de neige. Nous sommes conscients que tout le monde ne peut être déneigé en même temps. Des priorités ont été mises en place pour le weekend : priorité aux parkings, à la place de la Pierre Tournante ainsi qu'aux trottoirs devant les commerces. Un service d'astreinte est mis en place chaque fois que cela est nécessaire. Des bacs à sel sont disposés sur certaines voies publiques. Leurs contenus sont faits pour être utilisés sur les voies communales.

Les habitants doivent-ils déneiger le trottoir situé devant leur habitation ?

Aucun arrêté municipal ne le stipule pour le moment. Néanmoins, la municipalité souhaite que chaque habitant procède au déneigement du trottoir bordant leur domicile dans la limite de leur possibilité physique. Les employés pourront alors se consacrer pleinement aux autres trottoirs et axes de circulation.

Travaux sur les bâtiments communaux

Différents travaux ont été réalisés sur les bâtiments communaux cette année.



Tout d'abord, la rénovation de la mairie a été poursuivie : un WC, une nouvelle salle et la partie accueil sont opérationnels. Ces parties ont bien sûr toutes été isolées au cours de la réfection. Il reste encore des travaux à effectuer pour que le bâtiment soit intégralement rénové. L'année 2021 devrait voir la fin de la réalisation de la rénovation du bas de la mairie avec la dernière salle : le secrétariat.

Tous ces travaux ont été possibles grâce à l'aide apportée par le Département.



Ensuite, un autre bâtiment a eu besoin de rénovation : le gymnase. A tous les points d'eau, des distributeurs de savon et des sèche-mains ont été renouvelés. Grâce à l'aide de

l'OCS, la salle du haut a été entièrement rénovée : la mairie a fourni le matériel et l'OCS a effectué les travaux avec ses adhérents. Un grand merci à eux. Le panneau des scores qui ne fonctionnait plus a aussi été renouvelé.



Enfin, une réparation moins visible mais nécessaire a été effectuée sur un dernier bâtiment public : l'église. Les marches des entrées ont été repointées. La toiture a été vérifiée et des chéneaux ont été débouchés. Mais, le plus gros du chantier consista à un remplacement de poutres soutenant les charpentes sur les deux allées latérales : le temps et les intempéries avaient détériorés ces dernières.



Nos bâtiments vieillissent et ont besoin d'entretien et de réparations. Dans les années à venir, d'autres réparations plus ou moins importantes devront être effectuées sur ceux-ci.

Intempéries suite à la grêle

Lors de la grosse intempérie de grêle qui a eu lieu au mois de juillet, plusieurs bâtiments communaux ont subi des dégâts : le camping (chalets et plexiglas vers les sanitaires), les volets de l'immeuble rue Jean Roux, de l'école et de la mairie, des fenêtres de toit à l'église et à la mairie, la toiture du hangar vers la station d'épuration et le gymnase (toiture). Les déclarations d'assurance ont été faites et des réparations devraient être effectuées sur ceux-ci en début d'année 2021.

Assainissement non collectif

Tout savoir sur l'assainissement non collectif

L'Assainissement Non Collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, linge, douche...). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.

Contenant micro-organismes potentiellement pathogènes, matières organiques, matière azotée, phosphorée ou en suspension, ces eaux usées, polluées, peuvent être à l'origine de nuisances environnementales et de risques sanitaires significatifs.

L'ANC vise donc à prévenir plusieurs types de risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux.

Réglementation

Le contrôle de l'ANC est une obligation fixée aux communes par la loi (articles L.2224-8 du CGCT et L.1331-11 du CSP) et qui s'imposent donc aux particuliers.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'ANC effectué par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBOS et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Les particuliers peuvent-ils se soustraire au contrôle de l'ANC ?

Non. Les contrôles auxquels procède le SPANC constituent une obligation aux communes par la loi (article L.2224-8 du CGCT) qui s'impose également aux particuliers (article L.13316161 du code de la santé publique).

Sur la commune

Un contrôle est effectué à chaque vente de propriété bâtie qu'elle soit raccordée ou pas aux réseaux publics.

La quasi-totalité des ANC ont été contrôlés une première fois. A l'issue de ce contrôle, trois issues possibles :

- L'installation est conforme.
- L'installation est non conforme. Les travaux sont alors obligatoires sous 4 ans.
- Absence d'installation. Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique. Les travaux doivent être effectués dans les meilleurs délais.

Il est à noter, qu'en cas de vente, les travaux de mise en conformité devront être effectués dans un délai d'un an.

Vos démarches

Pour toute réhabilitation, nous vous invitons à contacter le secrétariat de mairie.

- Prendre en mairie la fiche déclarative A « examen préalable de la conception » ainsi que « l'autorisation de rejet ».
- Contacter une entreprise pour l'élaboration d'une étude de conception.
- Remplir et déposer en mairie la fiche déclarative A, le rapport d'étude de l'entreprise ainsi que l'autorisation de rejet (SI nécessaire).
- Vous serez contactés par notre prestataire **Holocène Environnement** qui fera un examen préalable du projet d'implantation sur la base de votre dossier renseigné et un contrôle sur le site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.

Références Internet

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>
<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/recueil.php>

Compteurs d'eau

Cette année quelques compteurs défectueux ont été changés. Nous reprendrons en 2021 le renouvellement des anciens compteurs afin de permettre un travail plus efficient de télé-relève.

Réfection du réservoir de l'Amour



Cet été, nous avons effectué des travaux d'étanchéité sur le réservoir de l'Amour. Les travaux étaient initialement prévus pour le mois de mars 2020 mais, en raison de la crise sanitaire, ceux-ci ont dû être repoussés.

La société Etandex a été retenue et M. Dumond de SICC VRD était notre conseil pour un coût total de 70.232 € TTC.

Le chantier a débuté le 29 juin et s'est terminé le 7 août.

Nous avons profité de ce chantier pour automatiser la désinfection (par javellisation) de la ressource.

Ce réservoir possède une capacité de 60 m³ et permet d'alimenter le réservoir de Sainte Madeleine (qui lui a une réserve de 200 m³). Il dessert le secteur des Vernet, la Taule, Vernaly, jusqu'à Sus Pourret.

Ces travaux étaient nécessaires et urgents car de nombreuses et importantes fuites ont été constatées et nous avons des difficultés à remettre le réservoir à niveau en période d'étiage alors que la ressource était là.

Nous tenons à remercier tous les abonnés pour leur compréhension et le respect des consignes quant à l'utilisation de l'eau durant cette période de travaux exceptionnels.

Le réservoir de l'Amour est maintenant comme neuf et nous permet de distribuer de l'eau potable à tous les abonnés de ce secteur avec sérénité pour les années à venir.

Camping à Saint Sauveur en Rue



Le camping a été construit dans les années 80. Il est composé de 40 emplacements, dont 20 résidentiels et 20 emplacements pour le passage.

Il a fonctionné en 2020 en régie municipale pour la partie camping et en bail professionnel pour le snacking. Pour le camping, les investissements, réparations et les coûts de fonctionnement sont à la charge de la mairie. L'entretien quotidien et les petites réparations sont à la charge du gestionnaire. Les recettes du camping sont réinvesties dans celui-ci. Un mobile-home est mis à disposition des gérants.

Les tarifs sont votés en conseil municipal.

La période d'ouverture prévue pour 2020 était initialement du 1^{er} avril au 30 septembre.

En raison du virus Covid 19, le camping n'a effectivement ouvert qu'à partir de juin, mais il a été prolongé jusqu'au 31 octobre. La période d'ouverture pour 2021 est prévue du 6 mars au 1^{er} novembre.

Le recrutement de nouveaux gérants a été fait en début d'année 2020 par appel d'offres, puis entretiens. La candidature retenue a été celle de M. et Mme Bation, pour un an. À la fin de la saison, le couple n'a pas souhaité continuer.

Pour l'année 2021, la commission camping travaille sur une nouvelle organisation. À suivre...



Le cimetière



Le règlement du cimetière, son fonctionnement, les rôles et devoirs de chacun sont parfois méconnus. Sans être exhaustif cet article a pour objectif d'apporter quelques informations sur le sujet en précisant les spécificités liées à notre commune. La lecture pourra être complétée par la consultation du règlement intérieur, disponible sur le site de notre commune.

Concernant le rôle du maire

Le fonctionnement, l'aménagement et l'entretien des cimetières relèvent de la compétence du maire, qui fait exécuter l'ensemble des opérations nécessaires au bon entretien des parties publiques du cimetière. C'est le Conseil Municipal qui vote le règlement intérieur du cimetière, il est disponible sur le site internet de la commune.

Le Maire doit s'assurer du bon état des sépultures et mettre en demeure les titulaires des concessions ou ses descendants, d'effectuer les travaux nécessaires si leur mauvais état constitue un risque pour l'hygiène ou la sécurité. Si l'entretien des espaces publics du cimetière relève de la compétence du Maire, l'entretien des sépultures incombe au premier chef aux familles.

Selon l'article L. 2223-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune est tenue d'inhumer :

- Les personnes décédées sur son territoire quel que soit leur lieu de domiciliation,
- Les personnes domiciliées sur son territoire même si elles sont décédées dans une autre commune,
- Les personnes non domiciliées dans la commune mais qui ont une

sépulture de famille sur le territoire de cette commune,

- Les Français établis hors de France inscrits sur la liste électorale de la commune.

Concernant la concession funéraire

C'est un contrat entre la collectivité publique et une personne physique. Ce contrat octroie un droit d'usage d'un terrain nu dans le cimetière pour y fonder une sépulture. La concession peut être individuelle, familiale ou collective. **Les bénéficiaires et la durée de la concession sont déterminés dans l'acte de concession.**

- Dans une concession individuelle, seule la personne au profit de laquelle elle a été acquise peut être inhumée, à l'exclusion de toute autre personne ;
- Une concession est dite collective lorsqu'elle est accordée, en indivision, au bénéfice de personnes nommément désignées dans l'acte de concession, ayant ou non des liens familiaux entre elles ou avec le concessionnaire. Le Maire s'opposera à l'inhumation de toute personne autre que celles mentionnées dans l'acte de concession, sauf modification préalable dudit acte décidé d'un commun accord entre le Maire et celui qui a fondé la sépulture (le concessionnaire).
- Une concession est dite familiale lorsque son titulaire/ses titulaires si c'est le couple a/ont entendu y permettre, outre sa/leur propre inhumation, celle des membres de sa/leur famille, ce qui inclut son conjoint, ses/leurs ascendants, ses/leurs descendants, ses/leurs alliés, ses/leurs enfants adoptifs, ses/leurs

collatéraux et même des personnes unies à lui/à eux par des liens particuliers d'affection. Toutefois, le concessionnaire est le responsable de la mise en œuvre du droit à l'inhumation dans la concession et peut, à ce titre, exclure nommément certains parents. Il revient au Maire de veiller au respect de ces règles et de s'opposer, le cas échéant, à l'inhumation dans la concession d'une personne qui en aurait été explicitement écartée.

Le titulaire de la concession est le seul à pouvoir déterminer librement quelles personnes peuvent être inhumées dans la concession :

- De son vivant, seul ce dernier peut choisir de transformer une concession collective en concession familiale, autorisant l'inhumation de personnes non prévues au contrat initial. Cette transformation requiert néanmoins une modification de l'acte de concession. Le titulaire de la concession pourra exclure expressément certains membres de sa famille ou, à l'inverse, prévoir que seules certaines personnes pourront y être inhumées, y compris des personnes n'appartenant pas à la famille mais avec lesquelles le concessionnaire est uni par des liens proches.
- Après le décès du concessionnaire, ses volontés restent incontournables et le Maire doit veiller à l'application de ses vœux exprimés dans l'acte de concession.

Lors d'une demande d'inhumation, la famille doit faire état des informations en sa possession permettant de faire le lien d'affiliation entre la personne décédée et le concessionnaire si celui-ci est décédé. Seuls les ayants cause (toutes personnes ayant reçu par l'intermédiaire d'une tierce personne un droit suite aux vœux du concessionnaire) peuvent solliciter consultation des actes de concessions disponibles en Mairie.

La durée de la concession dans notre cimetière peut être de 15 ans ou 30 ans. Il existe des concessions perpétuelles mais il n'est à ce jour plus possible d'acquérir une concession pour cette durée dans notre cimetière selon notre règlement.

Les concessions peuvent être reprises par la commune à la suite du constat d'un état d'abandon après la mise en œuvre d'une procédure formalisée pour les concessions qui ne seraient plus entretenues. Le concessionnaire ou les personnes ouvrant droit à inhumation doivent s'assurer du règlement permettant le renouvellement de la concession lorsque la durée arrive à échéance. Au-delà d'un délai de deux ans après la date anniversaire de la fin du contrat de concession, et si la famille n'a pas demandé le renouvellement,

la Mairie aura le droit de reprendre le terrain. Avant toute reprise, la Mairie fera un affichage au panneau du cimetière et à la Mairie un mois avant minimum.

Demande d'inhumation dans le cimetière communal de Saint-Sauveur-en-Rue

Lorsqu'une famille demande l'inhumation d'un de ses membres dans une concession qu'elle possède dans notre cimetière communal, nous avons principalement contact avec les Pompes Funèbres qui se proposent de faire le lien entre la famille et la Mairie. Malheureusement, les Pompes Funèbres possèdent très rarement les informations concernant les liens d'affiliation entre le défunt et le concessionnaire. C'est une obligation pour le Maire de faire cette vérification afin qu'il puisse savoir s'il

peut donner l'autorisation d'inhumation ou non. Il doit s'assurer, si besoin, par des documents officiels tels que les actes de naissance, des liens d'affiliation.

C'est pourquoi, la Mairie conseille aux familles de se présenter directement à elle afin de pouvoir, dans les meilleurs délais, les entendre concernant leur connaissance des liens d'affiliations. Ceci permet de ne pas compromettre l'inhumation du défunt.

En conclusion

Si à la lecture de cet article, des questions perdurent concernant des concessions appartenant à votre famille ou concernant votre futur droit à inhumation, vous êtes invités à vous présenter au Secrétariat de Mairie ou à prendre rendez-vous auprès d'un élu afin que l'on puisse répondre à vos questions.

Petit lexique

Caveau

Le caveau est l'ouvrage en béton, souterrain ou hors sol, destiné à recevoir cercueils, urnes funéraires. Généralement, un monument funéraire ou cinéraire est installé au-dessus du caveau. Il assure la protection du cercueil ou de l'urne contre tout risque d'écrasement par la terre. A noter qu'il n'empêche pas la présence d'eau.

Columbarium

Le columbarium est un édifice hors sol comportant une ou plusieurs niches destinées à la conservation des urnes. Contrairement aux monuments construits sur les parcelles concédées aux familles pour fonder leurs sépultures, le columbarium est un ouvrage construit par la commune. Ouvrage immobilier construit sur une parcelle du domaine public communal que constitue le cimetière, le columbarium est juridiquement un ouvrage public. Le columbarium se compose de cases qui seront louées aux personnes désirant déposer dans cet ouvrage des urnes contenant les cendres des défunts après la crémation.

Monument funéraire

Un monument funéraire est un ouvrage édifié sur l'emplacement d'une concession et matérialisant la tombe du défunt.

Ossuaire

L'ossuaire est un ancien caveau ou une fosse où la municipalité place les restes des corps, dont la concession arrivée à terme n'a pas été renouvelée et pour lesquels le contenu n'a fait l'objet d'aucune demande de reprise. Un registre comprenant les noms des défunts dont les corps ont été déplacés dans l'ossuaire est tenu à jour par la Mairie et mis à la disposition du public.

La Sépulture

La sépulture est l'endroit où repose les cendres ou le corps du défunt. Nommée « Tombe » dans le langage courant, le lieu est extrêmement symbolique et spirituel, il représente le dernier « domicile » du défunt. La sépulture est aussi pour la famille un lieu de recueil et de mémoire.

La sépulture peut prendre différentes formes (tombe funéraire, tombe cinéraire, caveau, cavurne, mini tombe, columbarium...). En cas de dispersion de cendres, la sépulture est établie au jardin du souvenir.

Stèle

La stèle est la partie destinée à accueillir les décors, ornements et inscriptions funéraires. On assimile souvent la stèle à la partie verticale d'un monument funéraire.

Urne funéraire

Aussi appelée "urne cinéraire", recueille et conserve les cendres du défunt dans un cendrier contenu à l'intérieur de l'urne, à l'issue de la crémation. Elle est munie d'une plaque d'identité et remise à la disposition de la famille ou des proches. Lorsque l'urne contenant les cendres du défunt est placée sous terre, il s'agit d'inhumation bien que le corps du défunt ait été crématisé.

Jardin du souvenir

Le jardin du souvenir est un espace gratuit, libre de concessions, destiné à la dispersion des cendres des défunts après la crémation, qui est mis à disposition dans l'enceinte du cimetière. Le Maire doit délivrer une autorisation pour toute dispersion des cendres dans le jardin du souvenir afin de tenir à jour le registre de dispersion des cendres accessible à au public.

Déchets : quels déchets dans quelle poubelle ?

Durant cette période difficile pour chacun d'entre nous, il est important de ne pas se démobiliser et ne pas oublier les gestes quotidiens en faveur de l'environnement. La crise sanitaire ne doit pas nous faire oublier l'urgence climatique.

Depuis quelques semaines et malgré une augmentation constante des tonnages d'emballages valorisables collectés, le SICTOM constate une dégradation du geste de tri des administrés. En effet, de plus en plus d'erreurs sont recensées dans les bacs jaunes. Il est, par exemple, de plus en plus fréquent de retrouver des sacs d'ordures ménagères, des bouteilles en verre, du bois ou des déchets verts dans les bacs jaunes. Il nous arrive même de retrouver des déchets plus « surprenants » tels que de l'électroménager, des gravats, ou du mobilier.

Toutes ces erreurs coûtent chères à la collectivité et par conséquent aux usagers qui financent le service avec leurs impôts. Vous trouverez ci-dessous la liste des déchets pouvant être déposés dans le bac à couvercle jaune. Tous les déchets qui n'apparaissent pas sur cette image sont, de fait, interdits.



Il est rappelé que les masques de protection jetables doivent être jetés dans le bac vert.



En respectant ces consignes vous protégez les agents de collecte et l'ensemble des administrés.

Éco-pâturage

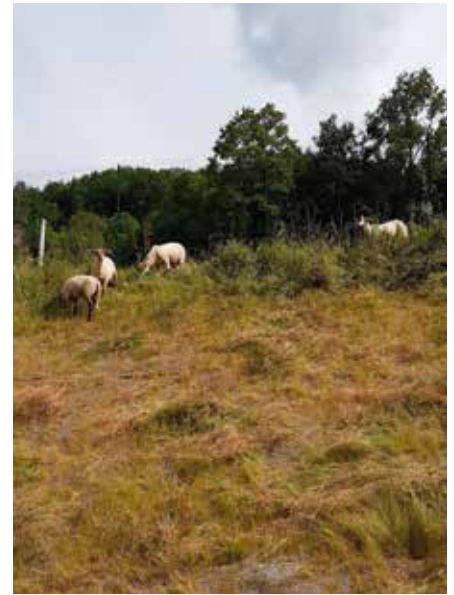
Cette année, comme vous avez pu le constater, nous avons décidé de mettre en place un nouveau système de tonte dans le village.

En effet, nous avons fait l'acquisition de quatre moutons pour qu'ils puissent manger certains espaces verts de la commune, comme autour de la station d'épuration, autour du gymnase ou encore au camping.

- Le premier objectif de cette pratique était de libérer du temps aux employés communaux afin de leur permettre de réaliser d'autres tâches.
- Le deuxième objectif était la mise en place d'un éco-pâturage qui est une méthode d'entretien écologique, naturelle et peu coûteuse.

Les moutons ont été présents sur la commune de mai à octobre et lors de cette période nous les avons changés régulièrement d'emplacement, pour permettre une rotation des lieux de pâturage.

Nous renouvelerons donc cette expérience positive en 2021.



Le débroussaillage...

Cette année encore, nous remercions l'équipe de bénévoles : Bernard Sauvignet, Bernard Roux et leurs copains qui, par leurs actions, continuent de nous permettre des balades très agréables sur nos nombreux chemins vicinaux. Ces passionnés de quad et de marche ont décidé de rendre plus accessible notre commune tout en l'embellissant.

Vous pouvez les rencontrer au cours de vos balades, armés de débroussailleuses, de mini - tronçonneuses, de piochons et d'autres outils d'élagage... Outre le débroussaillage, part la plus importante de leur travail, ils sont aussi amenés pour un bon entretien des chemins, à creuser les caniveaux pour faciliter l'écoulement de l'eau (éviter le ravinement) ; ils peuvent aussi consolider des murs de soutien. Dans toutes ces actions, ils reçoivent l'aide de nombreux riverains, souvent agriculteurs en retraite ou en activité qui donnent un coup de main et apportent non seulement leurs bras mais aussi des outils supplémentaires en cas de besoin (par exemple, leur tracteur pour l'extraction de pierres).

Cette année 2020, de mars à novembre, ils ont ainsi entretenu :

- Le Chemin de Vernaly (du cimetière à Vernaly, en passant par la croix de Bourbon, Montviol) et ce par 2 fois
- Le Chemin des Roches (route de Bourg Argental, la croix de Bourbon)
- Le Moulin de Bobigneux à la route de Bourg Argental
- Louche - La Croix de Plagnol

- Hameau de Plagnol - Les Beaumes, réouverture du chemin
- La Fougère - la Chazaly – la Taule
- Les Rulhiats - la croix verte (consolidation d'un muret de soutien)
- La Passa - Rû - HLM de la Sapinière
- Les Gauds - La Pertière
- Les Gauds - La Gare
- Les Pras - Ruisseau de Montgillier
- La Gare - Les Salettes - Le Montet - Pouteyte
- Pouteyte - Montrabier - L'Ogelière
- Montrabier - Montchal
- Chemin de Grangeneuve (La Croix de Loubat - Grangeneuve - Morel)
- La côte de la Valette (fauchage autour de la statue de Notre Dame de la Salette)
- La Valette - La Ponssonnière
- Maisonnette des Chavannes - Route du Tracol - La Palle
- Lockette - L'Olagnière

Un grand merci à cette équipe et toutes les personnes qui s'y rattachent pour ce travail accompli.



Fleurissement

Nous avons démarré notre mandat, en faisant une visite globale des divers massifs du village avec M. Christophe Galdemas, Pilat Jardin Création en juin 2020. Il s'occupe de la taille arbustes, plantation et entretien des massifs fleuris (rajout d'annuelles et de vivaces). D'autre part, vers « l'arbre de la Liberté », un nouveau massif fleuri en pierres a été créé par Michel Mathevet et planté par M. Galdemas (proche du gymnase).

A ce propos, nous avons en réserve plein de projets pour compléter et améliorer l'aménagement de la butte de la place de « la pierre tournante ».

Comme chaque année, balconnières et vasques ont été garnies par M. J-Ph. Quiblier (serres de Bourg-Argental) pour la dernière fois puisqu'il a cessé son activité l'été 2020.



C'est M. Juthier, « Atelier Floral » à Bourg-Argental, qui cultive lui-même ses fleurs et légumes à Maclas (Les couleurs du pont du Gât, jardin que vous pouvez visiter), qui va poursuivre la floraison de notre village ; nous nous y sommes rendus afin de choisir les annuelles de l'an prochain.



En ce qui concerne les vivaces, un grand choix nous a été proposé lors de notre visite à St Appolinard chez M. Cazeneuve et nous en avons sélectionné qui seront plantées au printemps 2021.

En attendant, afin d'égayer notre village, de jolies pensées colorées ont été plantées à divers endroits. De plus, des rosiers grimpants ont été mis en place au pied du grand mur de la place de « la pierre tournante ».

D'autre part, c'est toujours Sylvain Louat, le jardin aux quatre saisons, qui s'occupe de l'élagage des grands arbres. Cette année, la taille concernera, les arbres bicolores en haut de la place du gymnase, le marronnier de la place Guetta et le tilleul au carrefour place Guetta/place pierre tournante.

Dans nos réalisations et projets, nous avons pensé :

- Créer un petit espace plantes aromatiques sur la butte à côté de la Halle,
- Réaménager le square en face de l'école privée, et toutes les idées sont les bienvenues pour lui donner un nom...
- Embellir le lieu « place des platanes » (sablage du mur et de la croix, éclairage par Led, ajout de sable sur le terrain de boules...).

Dans le cadre de notre politique « commune sans pesticides », les buis de chaque côté de l'Église, qui étaient envahis par la pyrale, ont pu bénéficier d'un traitement biologique.

Un petit mot pour remercier les employés qui participent au désherbage, tâche parfois ingrate mais nécessaire, en lien avec notre engagement zéro phyto.

Les plantations, l'entretien, l'arrosage, sont assurés par nos agents municipaux, notamment Aurélien et Noël qui s'investissent pour embellir le village. Au passage, nous pouvons remercier Noël pour le don de bulbes (muscaris, lys).

Nous sommes preneurs des propositions florales que vous pourriez nous transmettre lors des permanences rencontre élus/habitants un samedi par mois.



Médiathèque



Cette année 2020 a été bien sur, fortement perturbée concernant l'utilisation de la médiathèque pour les classes maternelles, primaires ainsi que la Maison d'Assistants Maternelles (MAM).

Parce que la lecture d'histoires, d'images, permet à chacun de rêver, de rire, d'être ému, de questionner, de comprendre, il nous a semblé important de favoriser malgré tout, la permanence d'un lien culturel et social auprès de tous les petits élèves de notre commune.

Aussi (sauf pendant le 1^{er} confinement), les animations dans les écoles et la MAM ont été réalisées les vendredis matin pour le plaisir de tous.

En effet, les outils d'animation réservés à la Médiathèque départementale de Montbrison et utilisés sont :

- Des « Raconte-tapis » : histoires racontées à partir de la réalisation d'un tapis illustré et de personnages ou animaux modélisés en feutrine
- Des « Kamishibaïs » : C'est une technique de conte d'origine japonaise basée sur des images figurant sur des planches cartonnées, numérotées de 1 à 16 généralement, que l'on fait défiler dans un Butaï (théâtre en bois avec des petits volets ouvrants).

Les planches mettent en scène un épisode du récit, le recto pour l'illustration, le verso pour le texte. Le narrateur lit le texte de façon vivante en faisant glisser les images les unes après les autres sous les yeux ébahis des enfants... et la magie opère !



Depuis la rentrée scolaire de septembre 2020, nous avons aussi organisé un prêt de livres amenés à chaque classe et récupérés la quinzaine suivante, permettant aux enfants de découvrir de nouvelles histoires et de continuer à fournir des documents demandés par les enseignants.

Les livres, les outils d'animation sont fédérateurs de partage, de vivre ensemble, d'échanges pour le bien-être de tous les enfants de 6 mois à 11 ans.

Cette année, nous souhaitons la bienvenue à une passionnée de lecture, Maud Peyrache, venue renforcer l'équipe de bénévoles. Maman de 3 petites filles, elle habite à Saint Sauveur depuis 2015. Ce sont 14 bénévoles qui se relaient pour vous accueillir 3 matinées par semaine les mercredis, samedis matin tout public ; et le vendredi pour les écoles et la Maison d'Assistants Maternelles.



Pôle Enfance - Notre projet va de l'avant !

Jusqu'alors le chantier a été principalement occupé par les maçons dont l'important travail devrait se terminer d'ici la fin du mois de janvier si les conditions hivernales le permettent. Au vu de l'avancement des travaux, nous espérons que l'école publique, l'accueil périscolaire et la Maison d'Assistante Maternelle pourront intégrer le nouveau bâtiment en début d'année 2022.



Accueil Périscolaire

Depuis la sortie du premier confinement et la reprise de l'école début mai, la restauration scolaire a été déplacée à la salle des fêtes. La maison de retraite étant restée confinée jusqu'en juillet, nous n'avions plus d'endroit où organiser ce temps d'accueil. Cette nouvelle organisation permet encore aujourd'hui de respecter les règles imposées par le protocole.

Pour les mois de mai et juin, il ne s'agissait que d'un accueil durant la pause méridienne, avec repas tiré du sac et préparé par les familles.

En septembre, les conditions proposées par la maison de retraite (2 services, nombre de repas limités dans la salle, fermeture en cas de COVID) ne nous permettaient pas d'envisager un accueil serein, ne connaissant pas l'évolution de la situation sanitaire. Nous avons donc fait le choix d'un nouveau prestataire pour l'année scolaire. C'est « Le Chapon d'or » qui a été retenu car il possède l'agrément pour la distribution des repas scolaires. Il fonctionne d'ailleurs déjà avec l'école de Saint Régis du Coin. Le repas est livré chaud, prêt à être servi aux enfants. Les repas sont principalement faits maison avec des producteurs locaux, un repas végétarien est prévu par semaine.

20

Pour ce nouveau fonctionnement, il a fallu réorganiser la salle des fêtes, apporter le matériel nécessaire (vaisselle, lave-vaisselle...) et acheter un réfrigérateur, une sonde de température.

Le changement de prestataire représente un surcoût pour la commune qui a décidé pour l'instant de le prendre en charge.



Ainsi tous les enfants des écoles du village peuvent manger dans de bonnes conditions, avec le respect des gestes barrières.

Quant à la garderie, elle se tient actuellement à **l'école publique de 7h30 à 8h30 et 16h30 à 18h30**. Ce service accueille les enfants de maternelle et primaire des deux écoles.

La garderie reste, quoi qu'il arrive, un lieu où l'enfant peut jouer, bricoler, lire ou regarder des livres en toute sécurité sous le regard bienveillant des animatrices.

Nous tenons à remercier les familles et les agents municipaux qui ont su s'adapter à tous ces changements.



Projets jeunesse

Le 22 août 2020, le conseil municipal a rassemblé les jeunes de 10 à 18 ans afin de réfléchir sur les aménagements que l'équipe municipale pouvait installer pour améliorer les infrastructures du village pour les jeunes (et moins jeunes).

De cette réflexion, est ressorti des besoins d'aménager :

- Une zone multisport pour les jeux de ballon (handball, foot, basket)
- Une zone roulante (skate et BMX)
- Une zone de musculation
- Une zone conviviale

Plusieurs jeunes se sont portés volontaires pour suivre ce projet et pour représenter les jeunes présents.

L'équipe municipale a décidé de poursuivre l'étude et d'affecter cette zone sous le gymnase.

L'année de 2021 sera dédiée à travailler sur le projet et l'année 2022 à le réaliser.



Exemple Street workout

Exemple Vélo park



Exemple City



Investissement dans le numérique pour l'école publique

Dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'État pour équiper les classes de l'école publique en matériels informatiques, notre commune a été retenue pour recevoir une aide au financement de matériels. Nous allons équiper dans le premier semestre 2021 nos salles de classe de tableaux numériques géantes (1 par classe), de 12 tablettes numériques et de 2 PC (1 pour chaque classe). Aujourd'hui, le numérique n'est pas une finalité d'apprentissage mais un moyen complémentaire qui doit aider nos enfants à se préparer au monde de demain en pleine mutation digitale.

École publique

École et numérique

L'école a mis en place un blog afin de créer un outil de communication numérique entre l'établissement et les familles. L'objectif est avant tout pédagogique :

- Apprendre à écrire des articles : choix de l'information à transmettre, rédaction et correction d'articles, mises en forme...
- Savoir se servir d'un outil numérique en utilisant différents supports : audio, vidéo, photo...
- Comprendre les différents modes de communication

Mais il se veut aussi informatif. Ce sera un relais entre l'école et les familles ainsi qu'un moyen d'échange avec les enfants à propos de leur vie scolaire.

Les informations resteront entre l'école et les familles grâce à un système de protection lié au site

Cycle randonnée

Les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 ont fait un cycle randonnée au départ de l'école. Malgré un temps incertain, ils ont pu profiter de ce temps d'activité physique pour découvrir leur commune sous un nouveau regard. Au-delà de la gestion de l'effort et de l'apprentissage des règles de la randonnée, les élèves de l'école publique ont travaillé sur la lecture de paysage et la reconnaissance de la flore locale.



Balisage et signalisation



Pour permettre la pratique et le développement de la randonnée pédestre, la FFRandonnée a créé un stade qui compte aujourd'hui près de 90 000 km de sentiers de Grande Randonnée (GR® et GR® de Pays) auxquels s'ajoutent 90 000 km d'itinéraires de Promenade et Randonnée, soit 180 000 km reconnus et entretenus par près de 8 000 baliseurs bénévoles de la Fédération

LES TYPES DE BALISAGE

- Type de sentiers
- Bonne direction
- tourner à gauche
- tourner à droite
- Mauvaise direction

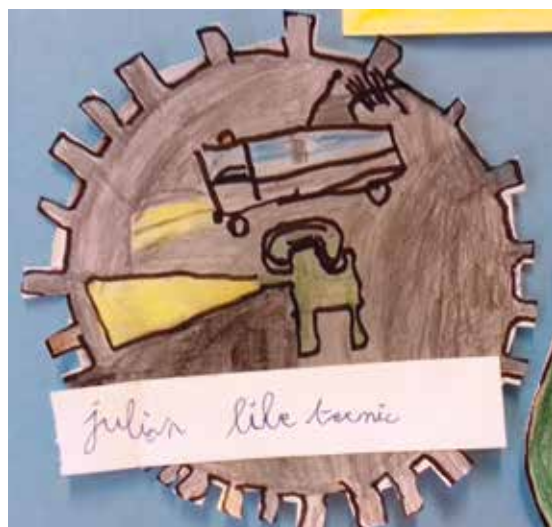


GR Grande Randonnée / GR de Pays Grande Randonnée de Pays / PR Promenade & Randonnée



Départ école → Direction rue Péronial → traverser la nationale à la Croix Verte → continuer la route direction Lourbat → continuer la route sans aller au hameau Lourbat → dans le grand virage tourner à droite pour prendre le chemin et redescendre → retour école

Projet en partenariat avec le Collège du Pilat : îles et arts



Chaque année un projet rapproche élèves et professeurs de l'école publique et du collège du Pilat. En 2020, ce projet était basé sur les îles. Les enfants de CE et CM ont décoré leur porte d'entrée avec leurs îles imaginaires. L'activité s'est révélée riche aussi bien sur le plan artistique qu'au niveau du langage pour exprimer ses choix.



Nous poursuivons sur cette lancée en musique. Le but est de nous appuyer sur ces îles pour construire des univers sonores. Nous espérons pouvoir les diffuser aux parents via le blog pour leur permettre de participer malgré les contraintes actuelles.

Sou de l'École Publique

23

L'objectif du Sou de l'École Publique de Saint Sauveur en Rue est de récolter des fonds pour enrichir la vie scolaire des enfants en organisant divers événements.

Tous les ans, l'association participe ainsi au financement des sorties scolaires et de l'activité piscine. Les bénéfices permettent également aux enfants de l'école primaire de partir en classe transplantée tous les deux ans. En 2019, les enfants sont partis en voyage à Lyon pendant une semaine.

Le bureau du Sou est composé par Laetitia LE ROUX (présidente), Karine LOQUEN (Trésorière), Élisabeth BARRALON (Secrétaire) ainsi que d'une belle équipe de membres actifs.

La Taillardine est notre événement le plus important : elle requiert une organisation sans faille ! En 2020 et malgré la crise sanitaire, nous avons réussi à organiser la 30^e édition de cette manifestation en mobilisant une trentaine de bénévoles : des parents mais aussi des habitants du village et des bénévoles d'autres associations ! Un immense merci à eux pour leur énergie et leur bonne humeur ! Cette année, nous avons accueilli environ 300 marcheurs et cyclistes malgré la pluie !

Les événements du Sou, c'est aussi des soirées familiales sur différents thèmes (tarot, Halloween, etc). Nous espérons au plus vite pouvoir vous proposer de nouveaux événements.



École St François Régis, année 2019 - 2020

Si vous le voulez bien, remontons dans le temps, il y a quelques mois, en septembre 2019, au temps où tout nous semblait encore « normal ». C'est dans ce climat d'insouciance que nos enfants avaient repris le chemin de l'école.

Ils avaient pu assister au concert organisé par « Jazz au Sommet », profiter du nouveau centre aquatique « Aquavaure » lors de leur séance de natation hebdomadaire, construire un hôtel à insectes pour les plus petits...



A l'approche des fêtes, les écoliers avaient assisté au spectacle de Noël à Bourg Argental avec les autres écoles du canton puis préparé eux-même leur spectacle de cirque à l'occasion de l'Arbre de Noël. Les parents, quant à eux, avaient profité de l'occasion pour interroger les enfants sur « ce qu'ils aiment et ce qu'ils n'aiment pas » et inventé des saynètes humoristiques en s'inspirant de leurs réponses.

24

L'année 2020 avait débuté par des séances au cinéma, « Pat et Mat en hiver » pour les maternelles / CP et « Le voyage dans la lune » pour les CE/CM. L'APEL avait pu organiser sa sortie de ski aux Sept Laux fin janvier et enfin les enfants avaient pu se déguiser à l'occasion du Carnaval.

Puis tout s'est figé... Arrive l'heure du confinement, des gestes barrières, annulation des manifestations (loto, pique-nique, apéritif de fin d'année...), report du voyage scolaire prévu à Nîmes...

Même si les enfants ont pu reprendre le chemin de l'école, un semblant de « normalité »... Mais rien n'est comme avant. A nous d'être inventif pour continuer à leur apporter un peu d'espoir et de soleil, d'être créatif pour les faire vivre et rêver, à nous de réinventer un monde de demain encore meilleur et ils sauront nous y aider.



Quoi de neuf à l'école Saint François-Régis ?

Comme partout, l'épidémie de COVID a quelque peu bouleversé cette année scolaire 2019/2020. Les élèves ont dû suivre l'école à la maison durant deux mois mais, grâce à la patience et au dévouement de tous, parents comme enseignants, les enfants ont pu traverser ce cap de façon satisfaisante, compte tenu des circonstances.

Ils ont été néanmoins infiniment heureux, en mai, de retrouver leur petite école, même si ce fut au prix d'un



protocole sanitaire exigeant. Nous avons pu ainsi tous constater, enfants comme adultes, que l'on n'apprécie jamais à sa juste valeur les choses que l'on tient pour acquises avant de les avoir perdues...

La classe découverte, sur les traces de la Gaulle romaine, prévue pour les CE/CM grâce au travail continu de l'APE, a dû être reportée et aura lieu à une date encore inconnue à ce jour.

De son côté, notre OGEC a poursuivi ses travaux. Nicolas Pailhes a pris le relais de Benoît Juvet à la présidence, après des années de bons et loyaux services : nous remercions Benoît Juvet pour le travail considérable accompli et accueillons avec joie son successeur, qui a reçu son baptême du feu à l'occasion de la tempête de grêle qui a sinistré notre village et notre école, en juillet dernier.

Forts de toutes ces énergies, nous œuvrerons tous pour que l'année qui vient soit un peu plus paisible pour tous.

Maison des services des Monts du Pilat

Depuis le 6 janvier 2020, la Maison des Services a ouvert à St Genest Malifaux. Elle est portée par la Communauté de Communes des Monts du Pilat. Nous avons déjà accueilli 1104 personnes au 30 novembre 2020.

Une professionnelle qualifiée est là pour animer, accueillir, en toute confidentialité les habitants de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

L'objectif est de faciliter les démarches administratives et d'apporter des réponses individualisées.

Vous trouverez des réponses sur diverses problématiques :

- **Droits** : CAF, MSA, CPAM, Caisses de retraite, MGEN, Mutuelles...
- **Accès aux soins** : Complémentaire santé solidaire, mise en lien avec des réseaux de santé...
- **Emploi** : Pôle emploi, recherche d'emploi, Formations, conseil en évolution professionnelle, emploi des jeunes...
- Carte grise, permis de conduire.
- **Logement** : rénovation, ouverture de droits allocation logement, Fibre, loca-pass ...
- **Infos jeunes**
- **Infos seniors**
- **Infos familles** : petite enfance, modes de garde, accompagnement à la parentalité...

FREQUENTATION MAISON DES SERVICES (MDS) AU 30/11/2020												
	NOMBRE PERES ACCUEILLIS	NBR RDV PARTENAIRES	ACCUEILS MDS	CAF	PÔLE EMPLOI	EMERIT	MSA	AGENCIEMENT	MUTUELLE	CPAM	MDS	CARTE GRISE PERMIS
au 30/11/2020	1304	399	705	330	83	124	22	12	29	62	52	67

FREQUENTATION PAR COMMUNE AU 30/11/2020										
	St Genest Malifaux	St Martin les Abbeilles	La Versanne	Thélis-la-Combe	Marfais	St Julien de Colly	Jardines	Bourg-Argental	Planfroy	Thélis-la-Combe
	488	70	23	43	138	32	54	17	34	9



Espace déôme : Projet Battle Geek



Depuis Janvier 2020, un groupe de 20 jeunes issus du territoire travaille sur un projet d'intérêt collectif, dans le cadre de l'accueil Ado du mercredi de l'Espace Déôme.

L'idée des collégiens et collégiennes est de partager leur centres d'intérêts axés sur la culture japonaise et les jeux vidéo à l'ensemble de leur territoire et surtout à destination des adultes.

Imaginez, cher lecteur, de pouvoir jouer à MarioKart dans votre village, avec votre ado, votre parent, et tenter de vous qualifier pour une finale sur l'écran du cinéma le Foyer, réunissant des habitants venus de St Sauveur En Rue, St Julien Molin Molette, Burdigines, Graix, Colombier, La Versanne, Thélis-la-Combe et Bourg-Argental !

Les 9 événements se réaliseraient courant 2021, suivant les conditions sanitaires.

On garde un peu de secrets, qu'on vous dévoilera très prochainement, vous êtes à présent prévenus, Les INTERVILLAGES 1^{ère} édition porteront le nom de « BATTLE GEEK ».

Les organisateurs sont le Secteur Jeunesse ESPACE SOCIO-CULTUREL DE LA DÉÔME, les 8 Communes de l'ex-canton de Bourg Argental et de nombreux partenaires !

Le Centre Social représente le « mieux vivre ensemble ». Si vous êtes, association ou habitant(e), intéressé(e) pour tenir un stand ou proposer une activité lors du tournoi, contactez-nous !

Des nouvelles du Parc du Pilat

Un nouveau président, Emmanuel Mandon

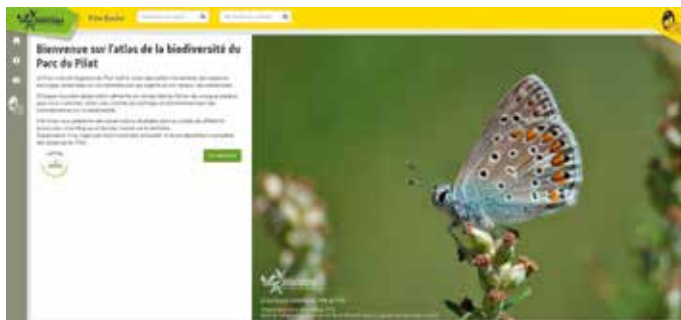
Lors de sa séance d'installation, le Comité syndical du Parc du Pilat a élu Emmanuel Mandon à la présidence du Parc du Pilat. Il devient le 4^e président du Parc du Pilat et succède à Michèle Perez, élue de Roisey, membre du Bureau du Parc depuis 1995 et présidente depuis 2008.



Le Bureau du Syndicat mixte a également été renouvelé. Ses 24 membres, représentant les communes et les intercommunalités du territoire ainsi que des villes-portes, les Départements du Rhône et de la Loire et la Région Auvergne Rhône-Alpes, siègeront chaque mois aux côtés du Président pour piloter l'action du Parc du Pilat. Sur notre commune, Robert Corvaisier et Franck Blanchard sont les élus référents.

Ces élections signent le début d'une nouvelle période pour le Parc du Pilat. Un mandat au cours duquel la charte du Parc va devoir être réécrite afin de prétendre au renouvellement du label « Parc naturel régional » pour le Pilat.

Pilat Biodiv' toute la nature du Pilat sur le web



Le Parc du Pilat présente les richesses naturelles à découvrir autour de chez soi : plus de 2000 espèces de plantes et d'animaux sont répertoriées sur ce site. Une seule adresse : <https://biodiversite.parc-naturel-pilat.fr>

Parce que l'information est essentielle pour préserver efficacement la nature, le Parc œuvre depuis plus de 40 ans pour mieux connaître les différentes espèces qui peuplent le Pilat. Aujourd'hui toutes ces connaissances sont mises à disposition du public sur un site internet dédié.

Un Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat » en faveur de la biodiversité

Identifié comme réservoir de biodiversité à l'échelle régionale, le Parc du Pilat vise à conserver et même améliorer la qualité écologique de son territoire, notamment en veillant à ce que les connexions naturelles avec les territoires voisins soient renforcées, voire restaurées. Pour cela, le Parc anime, depuis 2019 et jusqu'en 2023, un Contrat Vert et Bleu, un dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi, 27 organismes engagés dans ce contrat réaliseront 42 actions pour faciliter la circulation des espèces entre les milieux agricoles, forestiers, les jardins... Ces actions ont toutes le même objectif : veiller à ce que les connexions reliant le Pilat aux territoires voisins soient renforcées / restaurées, afin d'améliorer le déplacement de la faune et ainsi contribuer à enrayer la perte de biodiversité. Un montant prévisionnel de 7,2 millions d'euros est consacré aux actions programmées à l'échelle du « Grand Pilat », un territoire incluant le Parc, qui comprend près de 200 communes de la Loire, du Rhône, de l'Isère, de l'Ardèche, de la Drôme et de la Haute-Loire.

Un éclairage raisonné pour un Parc étoilé

Pour atténuer l'impact sur la biodiversité et la santé humaine tout en réduisant les consommations d'énergie, le Parc du Pilat lutte contre la pollution lumineuse.

En lien étroit avec les Parcs du Massif Central, du Massif des Bauges et de la Chartreuse, il conduit une démarche scientifique pour cartographier cette pollution et accompagne les élus pour mettre en place une gestion raisonnée de l'éclairage (conseils, aides à la rénovation...)

Le Parc du Pilat a également pour objectif de sensibiliser le grand public et les acteurs locaux à la pollution lumineuse et ses effets. C'est ainsi notre rapport à l'obscurité qui est interrogé.

Ce programme est soutenu par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union Européenne. Il se réalise en partenariat avec les Syndicats d'Énergie.

La Charte Forestière du Pilat fait peau neuve !

La forêt ? Oui, mais pour approvisionner les scieries locales, pour aller se balader ou pour préserver la biodiversité ?

Avec ses 34 000 ha, la forêt du Pilat offre tout cela à la fois. Et pour conserver un équilibre entre tous ces usages, une nouvelle Charte forestière arrive à partir de fin 2020.

Elle fait suite à celle animée par le Parc de mai 2012 à avril 2019. Pour l'animation de la nouvelle Charte, c'est FIBOIS 42 (interprofession de la filière forêt bois) qui reprend le flambeau, en partenariat étroit avec les Intercommunalités (Communauté de communes des Monts du Pilat, Communauté de communes du Pilat rhodanien, Saint-Etienne-Métropole, Vienne Condrieu Agglomération) et le Parc.

Élaborée avec les acteurs publics et privés du Pilat, elle propose un panel d'actions à conduire en concertation pour valoriser au mieux cette ressource naturelle.

Alors propriétaire, habitant, professionnel de la filière, chasseur,... Bref, usagers de la forêt : n'hésitez pas à consulter la page internet dédiée pour voir les actions en place sur votre massif, en attendant de profiter des rencontres de propriétaires, professionnels ou grand public.

https://www.fibois42.org/infos/117_charte-forestiere-du-pilat

Autopartage entre particuliers

Le Parc du Pilat développe un service d'autopartage entre particuliers. Pour les habitants, c'est plus d'Economie, de Solidarité, d'Efficacité, d'Air pur.



L'**autopartage** c'est la mise en commun d'un véhicule, utilisé pour des trajets différents à des moments différents.

Le **covoiturage** est l'utilisation d'un véhicule par plusieurs personnes qui effectuent ensemble le même trajet.



Pour qui ?

Il suffit d'avoir envie de partager une voiture et d'avoir un emploi du temps compatible avec les autres personnes. Plusieurs personnes cherchent à constituer un groupe d'autopartageurs sur votre secteur. Curieux, curieuse, rejoignez-les.

Le côté pratique

Le Parc naturel régional du Pilat fournit les documents nécessaires pour s'organiser en toute sérénité : contrat entre les personnes du groupe autopartage, carnet de bord et assurance. En effet les collectivités impliquées ont contracté une assurance qui prend le relais de celle de la personne propriétaire lorsque la voiture est partagée. Ainsi pas de souci de malus et pas de souci en général. L'assurance est gratuite et c'est à chaque groupe de se mettre d'accord, du tarif au kilomètre qui sera appliqué pour l'utilisation du véhicule en autopartage. Le Parc du Pilat apporte conseils et suivi.

Toutes les informations sur <https://www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/le-parc-a-votre-service/autopartage/>

Des nouvelles du réseau des médiathèques des Monts du Pilat ...



Malgré un contexte sanitaire qui a perturbé les activités des médiathèques des Monts du Pilat, les équipes ont su s'adapter et ce qui a permis de maintenir un minimum de services dans toutes les bibliothèques du réseau. Il faut d'ailleurs saluer l'investissement de l'ensemble des personnels bénévoles et salariés des différentes structures pour le maintien du service auprès de la population mais aussi auprès des scolaires. Suite au premier confinement du mois de mars 2020 une première version du site internet a été proposée aux usagers, leur permettant ainsi d'effectuer des commandes à distance de documents. Puis, en septembre, une version définitive plus attrayante a été mise en service à l'adresse : www.mediatheques-montsdupilat.fr. Sur ce site internet, il est possible d'accéder aux informations et actualités des médiathèques (horaires ...).

Lorsque vous êtes connecté à votre compte (munissez-vous de n° de carte lecteur et de votre date de naissance comme mot de passe), vous pourrez :

- Vérifier les prêts et les réservations en cours sur votre dossier lecteur.
- Proposer des suggestions d'achats et des commentaires sur vos lectures ou visionnages de films,
- Consulter les coups de cœur des bibliothécaires
- Faire des réservations sur une grande partie des documents de toutes les médiathèques (pour l'instant les nouveautés ne sont pas réservables)

Depuis 2019, le réseau s'est doté d'une navette qui permet de véhiculer les documents entre les différentes médiathèques de la communauté de communes et de répondre dans des délais relativement courts aux demandes des usagers.

Le réseau a maintenant terminé sa phase de mise en place et espère pouvoir développer d'autres actions et notamment culturelles en direction de différents publics de la communauté de communes.

Pour rappel, il est possible de s'inscrire, d'emprunter, de réserver et de rendre vos documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau. Les habitants de la CCMP n'ayant pas de bibliothèque dans leur commune peuvent se rendre dans la médiathèque la plus proche ou de leur choix pour y être inscrit et utiliser le service. L'abonnement pour l'emprunt des documents est gratuit pour tous.



« L'ARBORETUM MELLIFICA », une solution durable pour protéger l'abeille.

L'intérêt actuel pour les insectes pollinisateurs n'est pas un phénomène de « Mode », mais bien une réaction saine face à la réalité de leur disparition croissante chaque année.

Les causes souvent énumérées sont : les acariens et parasites, la monoculture et la perte d'habitat, la mauvaise utilisation des produits phytosanitaires, la conduite des ruchers, le CCD : syndrome d'effondrement, le transport, les facteurs climatiques, la génétique, la méconnaissance, les prédateurs et enfin la malnutrition.

Étant moi-même apiculteur amateur depuis plusieurs années j'ai pu observer de très près les conséquences macabres de ces facteurs, ainsi que les difficultés du maintien d'un cheptel avec des saisons déréglées ne permettant que de très occasionnelles récoltes.

L'abeille nécessite de grandes surfaces saines de butinage, mais aussi de multiples floraisons entre les grandes miellées (pissenlit, acacia, châtaignier, ronce, sapin...) pour créer des intermédiaires de subsistance, ou parfois même de substitution. L'apiculteur averti étant là pour parer à ces disettes par des sirops de nourrissage, des pâtes de pollen ou du sucre candi. Mais ces substituts ne remplacent pas la nourriture variée que génère normalement la nature.

La saison 2014 avait pourtant bien démarrée avec de faibles mortalités hivernales et des miellées prometteuses au printemps. Mais la floraison chétive des espèces sauvages due à la sécheresse du printemps, puis par les pluies diluviennes de l'été ont provoquées une diminution drastique des ressources. Cela explique d'une part l'explosion des pathologies (CBPV et autres virus), des infestations acariennes et d'autre part la forte diminution des récoltes de miels postérieures à ces floraisons. Amenant ainsi au taux de mortalité record de 70 % du cheptel français durant l'hiver 2014-2015.

En réaction à ce constat, il me semble nécessaire de lancer une action de reconquête végétale, dans le but de redonner aux pollinisateurs des espaces de butinage. Il existe déjà des actions de ce type menées se mobilisant principalement à reconstituer des prairies.

Le **projet collectif de l'Arboretum*MELLIFICA**** serait de répondre durablement à ces besoins de zones de butinage, par un espace, habité par des arbres, des arbustes et des plantes, offrant nourriture et protection à un grand nombre

d'animaux (mammifères, oiseaux, reptiles, insectes). Et plus particulièrement les abeilles qui sont au cœur de la motivation de ce projet.

Dans un premier temps, il faudrait recenser les essences d'arbres et les variétés de fleurs localement présentes, afin de concentrer leur culture dans l'enceinte de l'Arboretum. Le châtaignier par exemple, était originellement très présent localement, mais il s'est raréfié pour laisser place aux résineux.

D'autre part, il pourrait, s'adjoindre à titre expérimental certaines essences d'arbres mellifères qui s'adaptent très bien à nos régions tout en présentant un intérêt apicole de très haute importance (ex : Tetradium Danielli). Afin de couvrir au mieux la saison l'Arboretum devra comporter des variétés capables de fournir nectar, pollen et propolis sur une grande partie de l'année. Favoriser par exemple le Noisetier, le Saule Marsault offrant du pollen au mois de février, le Prunelier, le Tilleul, le Robinier faux Acacia,...

Pour plus de renseignements, et, ou pour participez au projet : rucherarboretum@gmail.com / <https://www.facebook.com/rucherarboretum>

David DE JONG GARBOUD, apiculteur amateur

Contact

Pour plus de renseignements, et, ou pour participez au projet :

Mail : rucherarboretum@gmail.com

 [rucherarboretum](https://www.facebook.com/rucherarboretum)

Lexique :

***Un Arboretum** : est un terme ancien utilisé pour les jardins botaniques spécialisés. Ils sont généralement conçus comme des espaces paysagers où on y découvre de nombreuses espèces d'arbres ou d'essences ligneuses sous forme de collections le plus souvent thématiques.

****Mellifica** : Mellifère ou plus exactement nectarifère: produisant du nectar.

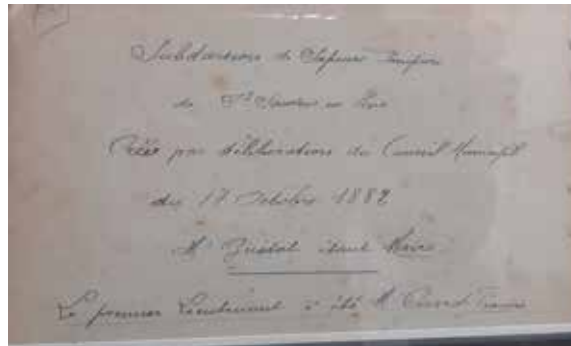
Les pompiers

2020 s'en est allée... Et voilà, 138 années qui viennent de s'écouler.

Un peu d'histoire :

Le 17 octobre 1882, sous la mandature du maire M. GUETA, et sous l'autorité du premier lieutenant François CARROT, fut créée une subdivision de sapeurs-pompiers sur la commune de St Sauveur en Rue.

138 ans que des femmes et des hommes se relayent jour et nuit, en fonction de leurs possibilités et sur la base du volontariat, pour faire de ce service au public ce qu'il est.



Mouvement de personnel

Cette année Pascal BLACHON, Jérémy POLLET, Matis LAMBERT ont quitté l'effectif.

Nous avons accueilli : Maryline PETITBOIS, Arthur LE GRIS et Stéphane PERRIER.



Maryline PETITBOIS



Arthur LE GRIS



Stéphane PERRIER

Nombre d'interventions

Au 30 décembre, le centre de secours a fait 98 interventions :

- 78 interventions sur la commune.
- 20 sur les communes voisines.

Parmi ces interventions, 75,4 % ont concerné des secours à personnes, 15 % pour des accidents et des opérations diverses et 9.6 % pour des incendies.



Nouveaux matériels

Le centre a été doté :

- d'un nouveau véhicule (VLHR)
- de nouveaux casques



A votre tour, vous voulez continuer cette histoire, vous souhaitez rendre service, aider, et participer, vous êtes intéressés ?

N'hésitez pas à venir vous renseigner, en nous contactant soit par l'intermédiaire d'une de vos connaissances qui est pompier, soit sur le téléphone du chef de centre au 06.07.30.48.39.



Évolutions des casques depuis la création du centre

Agents qui portent le casque

Amicale Sapeurs-Pompiers Saint-Sauveur-En-Rue

La nouvelle organisation à la tête du bureau de l'amicale



Adrian ORIOL (Président) ; Sébastien BARRALLON (Vice-président) ; Corentin ORIOL (Vice-président) ; Pauline TRAUCHESSEC (Trésorière) ; Aurélien VIGNAL CHATAIGNON (Vice-trésorier) ; Patrice ORIOL (Vice-Trésorier) ; Julie CARROT (Secrétaire) ; Jean-François CARROT (Vice-secrétaire) ; Absente sur la photo : Ghislaine ORIOL (Vice-secrétaire)

Festivités :

D'un point de vue manifestations, nous n'avons cette année pu organiser notre traditionnelle festivité du 13 et 14 Juillet, plongés dans une crise sanitaire importante. Il nous était difficile de maintenir notre évènement. Nous espérons que cela ne soit qu'exceptionnel et que l'on vous retrouvera en nombre lors de nos prochaines manifestations. Votre soutien est notre plus belle reconnaissance.

Calendriers 2021 :

Concernant la distribution de nos calendriers, celle-ci a débuté à la fin du mois d'Octobre avec la mise en place d'un protocole strict imposé à l'ensemble des sapeurs-pompiers. Il est évident que nous vivons un moment exceptionnel dans notre histoire commune à laquelle nous devons nous adapter. C'est ainsi que la distribution de cette année s'est déroulée avec le port du masque obligatoire pour chacun des agents, une désinfection des mains régulière avant de vous faire parvenir votre calendrier 2021, une interdiction de rentrer au sein de vos lieux de vies, uniquement au seuil de vos portes d'entrées et un respect des gestes barrières.

Cette campagne de distribution a été exceptionnellement retardée au vu de la conjoncture. En effet, elle fut interrompue mais nous avons tout mis en œuvre afin que vous puissiez en disposer, malheureusement pour certains qu'après le 1^{er} Janvier.

Nous vous remercions pour vos dons. Nous les recevons comme une immense gratification et enfin pour votre accueil et votre bienveillance lors de nos passages.

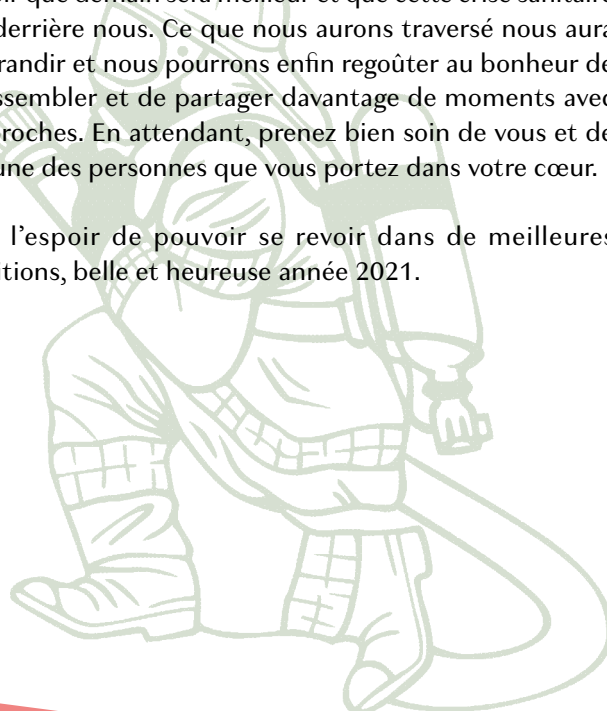
Il nous tenait vraiment à cœur de vous les faire parvenir. Ce lien humain entre les pompiers et chacun de vous lors de nos passages, le partage d'un instant de discussions, sans évoquer vos niveaux de douleurs, sans tenter de vous consoler, de vous réanimer mais juste pour le plaisir d'échanger, reste et restera indéfectible. C'est une valeur que nous tenons à conserver.



Un avenir plus radieux :

Cette année nous aura appris que l'essentiel est de se concentrer sur le plan social et de repositionner l'humain au centre de toutes les préoccupations. Nous avons et gardons l'espoir que demain sera meilleur et que cette crise sanitaire sera derrière nous. Ce que nous aurons traversé nous aura fait grandir et nous pourrons enfin regoûter au bonheur de se rassembler et de partager davantage de moments avec nos proches. En attendant, prenez bien soin de vous et de chacune des personnes que vous portez dans votre cœur.

Dans l'espoir de pouvoir se revoir dans de meilleures conditions, belle et heureuse année 2021.



ADMR Les Trois Vallées



Des bénévoles, des salariés et... vous

L'Association locale ADMR Les 3 Vallées POUR : VOUS écouter... VOUS aider

POUR TOUS : enfant, parent, sénior, personne malade ou en situation de handicap
TOUTE LA VIE : le besoin d'être aidé peut s'avérer nécessaire à de multiples moments de la vie
PARTOUT : nous intervenons sur toutes les communes de l'ex-canton de Bourg-Argental

Entretien de la maison, du linge, préparation des repas
Service aux seniors (aide à la toilette, aux courses, aux sorties, téléassistance...)
Aide en cas de handicap

Et n'oubliez pas notre service d'AIDE AU DOMICILE DES FAMILLES :

Par un personnel salarié, formé pour soulager, aider la famille dans les moments parfois difficiles à traverser : grossesse, naissance, maladie, hospitalisation, séparation, recomposition familiale, accident de la vie, famille nombreuse, aide aux devoirs ...

L'ADMR peut aussi répondre au besoin de garde d'enfant à domicile.

L'ADMR est liée par une convention départementale avec la CAF et la MSA, donc le coût de nos prestations est proportionnel à votre quotient familial.
Tous nos services sont agréés qualité, et peuvent ouvrir droit à réduction ou crédit d'impôt.

Contact

Venez nous faire part de votre besoin, nous rechercherons les meilleures solutions d'aide pour vous.

Tél. : 04 77 39 79 51

Mail : msles3vallees@fede42.admr.org

Accueil de jour itinérant ici et là dans le Pilat



Depuis le 16 juin, l'Accueil de jour destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ou en perte d'autonomie

a repris à la salle André Jamet à Bourg Argental. Ce service avait démarré début mars et le premier confinement l'a suspendu après deux semaines. Aujourd'hui, les personnes sont accueillies tous les lundis par deux professionnels dans le respect des gestes barrière liés à la crise sanitaire. Elles participent à des activités favorisant le maintien de leurs capacités physiques, sociales et cognitives. Le groupe permet de tisser des liens entre des personnes souvent isolées chez elles qui trouvent à l'accueil de jour des occasions de discuter, de rire, de se rappeler des histoires ou des chansons, d'en découvrir des nouvelles... L'organisation des différents moments de la journée s'articule autour de thèmes variés tels que la famille, les métiers, les saisons, les fêtes

Le matin en arrivant, une boisson est servie et ce moment de convivialité permet d'échanger les nouvelles, les ressentis du jour, de faire le point sur la date et de présenter le déroulement de la journée. Une séance de gym douce fait prendre conscience de son corps et réveille des gestes moins pratiqués.

Les jeux d'adresse, le décompte des points obtenus par chacun stimulent d'autres capacités. Les jeux de société et les activités mémoire font aussi appel aux dispositions que la personne a conservées. Le repas est un moment de plaisir pour les papilles. Un temps de repos est respecté et l'après-midi est consacré à des activités manuelles, artistiques ou de plein air pour solliciter les habiletés restantes de chacun. La journée se termine avec un goûter et bien souvent en chansons.

A l'accueil de jour, les bénéficiaires ont devant eux des soignants attentifs à leurs besoins et désireux de leur faire passer une bonne journée. Pour ces professionnels, les personnes sont abordées comme elles sont aujourd'hui. Leurs difficultés, si elles sont prises en compte, ne sont pas le centre de l'accompagnement. Il s'agit surtout de préserver ce qui est encore présent dans la mesure du possible et de procurer du bien-être ici et maintenant.

Quant aux aidants, une journée par semaine, ils peuvent se consacrer à leurs propres besoins et ce répit, même bref, est très important pour continuer à entourer leur conjoint ou parent les six autres jours.

L'accueil de jour est prévu pour dix personnes, il reste encore de la place. Vous pouvez joindre la responsable au 06 56 69 70 72.

La Fourmilière

L'association « La Fourmilière » est née au printemps 2012, elle est représentée aujourd'hui par une cinquantaine d'adhérents. Son objectif est de proposer, et d'**animer des projets culturels et de créer du lien social**. Notre ambition est d'organiser des événements réguliers et de natures diverses **en développant le faire ensemble** (ateliers de jardinage et de réparation de vélo, english nights, soirées et animations familiales, etc.). Dès la rentrée 2020-2021, le **club d'astronomie junior** a repris, tous les lundis et mardis soirs et **l'atelier Tai Chi** les jeudis soirs au gymnase.

Les **permanences de l'atelier de réparation de vélo** sont assurées d'avril à octobre. La Fourmilière dispose d'un local situé au lieu-dit La Gare avec un garage équipé du matériel de réparation. Des bénévoles sont là pour vous aider à réparer vous-même votre vélo. La **location de vélo à assistance électrique (VAE)** se poursuivra en 2021 au même tarif et conditions de durée, minimum 2 semaines uniquement sur rendez-vous auprès d'**Eric Gentil** 07 81 86 82 50.



Atelier de réparation de vélo à La Gare

En 2020, le **concert dansant avec Faut qu'ça Guinche** n'a pu avoir lieu pour cause de confinement (<http://fqcg.info/webFQCG/>). Nous sommes bien désolés pour les artistes et le public. Nous avons également dû annuler notre traditionnel **marché de producteurs et artisans** à l'automne. Ces deux événements seront reportés en 2021.

Le **club astronomie junior** : Deux groupes d'enfants passionnés, du CP au CM2 se réunissent, le lundi et le mardi après l'école pour découvrir les sciences de l'univers. Au programme : réaliser des maquettes pour comprendre la mécanique céleste et le système solaire ; apprendre à reconnaître les constellations et s'orienter dans le ciel ; découvrir et manipuler lunette et télescope (observations diurne et nocturne). Une exposition du travail des enfants clôturera l'année scolaire. Intervenante : Christine Théry (club astro de Riotord et présidente du collectif des astronomes de la région Auvergne).

Les **ateliers de jardinage collectif** ont pu démarrer tous les vendredis soir à partir du mois de mai, grâce à l'implication de Claude Regnault et Pierrot Roux. Le Jardin des Matrus est ouvert à tous ainsi qu'aux écoles du village.

Nous remercions la municipalité pour l'accès à l'arrosage nécessaire pour démarrer les semis, et la mise à disposition d'un terrain situé derrière la chaufferie communale. Un apéro « portes ouvertes » au jardin a rencontré beaucoup de succès avec dégustation de tarte à l'arroche. Malgré la grêle du mois de juillet, les récoltes furent abondantes : la nature est résiliente !



Apéro « portes ouvertes » au jardin des Matrus

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour en parler ! Directement sur les lieux des ateliers ou lors des permanences de l'association assurées les vendredis de 18h30 à 19h30 à partir du mois d'avril.

Agenda 2021

Après-midi jeux : samedi 10 avril à 14h

Concert dansant : Faut qu'ça guinche ! samedi 1er mai à partir de 19h, à la salle des fêtes.

Marché de producteurs et artisans : samedi fin août ou fin septembre de 9h à 18h, place de la Pierre Tournante.

Contact

Vous pouvez aussi nous contacter :

Tél. : 06 45 62 33 79 (Leland TRACY, président)

Mail : lafourmiliere42@gmail.com

Retrouvez notre actualité sur

 [Lafourmiliere42220](https://www.facebook.com/Lafourmiliere42220)

La MAM des p'ticatchoux

L'année 2020, pour la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) des p'ticatchoux, a été encore bien riche en rebondissements.



En effet, Patricia Bosc, originaire de Bourg Argental, a intégré l'équipe au mois de mars dernier. Mais, à cause du confinement, elle n'a pu commencer son activité d'assistante

maternelle qu'au mois de mai. Nous sommes donc désormais 5 assistantes maternelles sur la structure : mais seules 3 assistantes maternelles peuvent être présentes en même temps chaque jour. Nous accueillons en ce moment une vingtaine d'enfants en alternance, âgés de 3 mois à 5 ans.

Accueillir les enfants, accompagner leur développement, organiser la gestion des temps de repas, des différentes activités et de la sieste tout au long de la journée est le quotidien de la MAM. Nouveauté de cette année scolaire, les repas sont désormais livrés par le Chapon d'Or.

34

Malheureusement par manque de bénévoles et étant donné le contexte de la crise, l'association « les amis des p'ticatchoux » a été dissoute. Nous remercions chaleureusement la petite équipe pour leur investissement et le temps partagé à la MAM. Les enfants ont beaucoup apprécié et les assistantes maternelles également.

Depuis le mois de mars, nous n'avons plus de temps intergénérationnel avec la maison de retraite, à notre grand regret. Mais nous espérons que nous pourrions recréer ce lien dès que la situation le permettra.

L'activité bibliothèque est maintenue. Une bénévole de la médiathèque vient à la MAM et propose des lectures aux enfants sous forme de Kamashibaï. Un grand merci à elle.

Nous avons aussi accueilli en début d'année des stagiaires de 3^e pour observer ce qu'était le métier d'assistante maternelle.

La MAM des P'ticatchoux est un lieu plein de vie et nous remercions les personnes qui font vivre cette structure (parents, intervenants et surtout les enfants...)



Les petites mains de Taillard

Avec les conditions sanitaires, la saison des dentelières a été perturbée. Nous n'avons pu avoir que quelques cours en dents de scie. Mais ceci n'a pas empêché de peaufiner notre travail à la maison. Si tout va bien et que les conditions sanitaires nous le permettent, l'année 2021 sera riche en apprentissage. Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre. La dentelle est un excellent anti-stress et permet pour quelques heures d'oublier nos soucis. Les cours de couture du mercredi, organisés par Chantal, n'ont malheureusement pas pu se mettre en place mais ce n'est que partie remise. Prenez soin de vous et à très vite.

Renseignement : Annie Micoud 06 32 12 35 70



Les pieds sur terre

LES PIEDS SUR TERRE

Rétrospective : Tout au long de l'année scolaire 2016-2017, l'association proposait des activités périscolaires autour des langues et des arts. En juin 2017, « Les pieds sur terre » tournait son premier clip « Viens danser la bourrée », avec l'artiste Appoloss à Saint-Sauveur-en-rue. En février 2018 nous étions présents sur le Festival du Premier Film d'Annonay et son « 48h tout court » réalisant le court métrage « Une mouche dans le vinaigre ». En 2018, l'association participait à l'animation lors de l'inauguration de la nouvelle place du village, et réalisait tout au long de l'année, diverses captations de spectacles. En 2019, nous réalisons le court métrage « Résiste », au château de Déomas à Annonay et commençons le tournage du clip « Téléphone danger », avec Appoloss, au Domaine de Saint Clair et à la Maison du Châtelet de Bourg-Argental. Nous réalisons des captations musicales pour les groupes « Charles Têtard » et « La septième corde ». En 2020, nous terminons « Téléphone danger » et débutons une collaboration avec l'artiste annonéen Kal-Fazas, pour la réalisation du clip « Sira Kélé ».



Projets : L'association proposera des stages de danse africaine et de clown dès la réouverture des espaces publics.

Parallèlement, l'association « Les pieds sur terre » prépare une création chorégraphique et vidéo sur le thème de l'identité. Cette idée est née de la rencontre entre Charles Ngombengombe, danseur professionnel, Joëlle Bouchez, thérapeute et Anne Percet, vidéaste, désireux d'explorer ce vaste sujet dans le mouvement. Elle sera construite d'expérimentations chorégraphiques,

vécues et intégrées grâce à la vidéo comme outil de mémoire. Cette création, ouverte à toute personne souhaitant participer à l'aventure, débutera en janvier si les conditions sanitaires le permettent. L'association réalisera également un clip pour l'Espace Déôme, et participera au « 48h tout court », en février 2021 réalisant un nouveau court métrage en 48 heures, avec la participation de toutes les personnes désireuses de se mettre en scène ou d'apprendre les techniques de tournage et de montage.

Ces belles rencontres ont toujours pour objectif de favoriser la relation entre diverses sources créatives, valoriser la rencontre d'univers artistiques variés, de fédérer des artistes professionnels et non professionnels, des habitants du Pilat autour de projets artistiques, d'offrir une vision dynamique et cosmopolite de notre territoire. La plupart des réalisations sont visibles sur le site de « Têla Média », chaîne locale et sur notre page Facebook.



Les Sources de Taillard

L'eau, l'une des richesses de notre forêt de Taillard !



Reconnue Site Écologique Prioritaire par le Parc Naturel Régional du Pilat, notre forêt est un milieu naturel essentiel car elle abrite une biodiversité fragile et elle participe aux cycles naturels essentiels à la vie : le cycle de l'eau notamment. Le massif forestier de Taillard nous offre une de ses richesses, par son abondance et sa qualité : de l'eau potable, fraîche et pure.

La protection de cette ressource est un enjeu de première importance pour notre association qui s'inquiète pour la pérennité et la qualité de l'approvisionnement en eau du village et de ses hameaux, notamment au regard du projet éolien qui est situé sur une zone capitale à plusieurs titres pour cet approvisionnement. Nous redoutons l'imbrication des périmètres éoliens et de ceux de protection des captages d'eau destinés à la consommation des habitants, la réduction de la surface pour l'infiltration des eaux de pluie, la modification des écoulements superficiels et souterrains, la proximité de zones humides susceptibles d'être affectées durant les travaux, les pollutions potentielles, etc.



À Saint-Sauveur-en-Rue, nous sommes presque tous concernés : les habitants du village qui consomment l'eau des captages du vallon du Sapet, et tous les habitants dépendant de sources individuelles sur le versant nord de la forêt.

À l'heure où l'on constate des périodes de sécheresse plus fréquentes et plus longues, la baisse du débit des sources est une conséquence à craindre. Nous devons agir pour le maintien des équilibres naturels.

Notre conseil d'administration, composé de 15 membres, s'attache à représenter les habitants. Votre adhésion (5 euros par personne) est un soutien pour nos actions.

Notre bureau :

Présidente : **Céline CARTELLIER**
 Vice Présidente : **Céline LEYRISSSEL**
 2^e Vice Président : **Patrick WOLFF**
 Trésorier : **Hélène SAUVIGNET**
 Secrétaire : **Alexandre PARNOTTE**
 Trésorier adjoint : **Laurent PERRET**

Contact

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre l'association via l'adresse mail sources.taillard@gmail.com ou par voie postale :
 La Palle, 42220 Saint Sauveur en Rue

Le Comité des Fêtes

Cette année, le Comité des Fêtes a annulé toutes ses activités, à regret, suite aux décisions sanitaires gouvernementales. Nous avons pris la décision d'annuler également la fête début août. En effet, les conditions ne nous permettaient pas de la préparer, de garantir une sécurité totale tant aux participants qu'aux organisateurs et de garder l'esprit de convivialité de cette fête. Nous avons pris la décision de rembourser toutes les associations de la cotisation qui leur sert à profiter de notre matériel (chapiteaux, vaisselles etc.). Car comme pour nous, ce fut une année blanche. Nous souhaitons que 2021 soit sous de meilleures auspices, car il est prévu de fêter les 20 ans du comité. Prenez soin de vous et de vos proches, en attendant de vous revoir très vite, dans de bonnes conditions.



Lou San Sevaio



Après cette triste année 2020, nous espérons, comme tout le monde, que 2021 redevienne une année normale.

Nous avons décidé naturellement, si la situation sanitaire le permet, de reporter tout ce que nous avons prévu en 2020 : soirée avec le groupe « Les Mecanos », expositions sur les fêtes et manifestations d'autrefois, journée « Père Noël », etc...

Même si 2020 a été une année blanche, nous avons quand même avancé sur l'avenir de notre local. Nous avons fait faire une expertise, afin de déterminer l'état de nos planchers. Nous avons reçu le rapport qui fait état d'une légère dégradation des solives sur la longueur du mur de

soutènement. Nous devons procéder à l'installation d'une structure de renfort, afin de sécuriser le niveau 1.

Ceci nous conduit à une première tranche de travaux au rez de chaussée. Cela va faire l'objet d'une recherche de financement. Un dossier va être monté.

Avec nos faibles moyens financiers et humains, nous accepterions volontiers de l'aide, notamment de gens ayant des connaissances en charpente-menuiserie. Par avance, nous vous remercions.

Classe 2023



En cette fin d'année 2020, les conscrits de St Sauveur en Rue de la classe 2023 se présentent à vous.

Au 1^{er} rang de gauche à droite : Emilien Royon, Kylian Veerabadren, Lilou Bacher, Cyrielle Carrot, Agathe Mazet, Victor Moutot, Hélène Fiasson.

Au 2^e rang, de gauche à droite : Romain Perret, Arthur Le Gris, Lilou Rochette, Théo Blachon, Célia Pouly.

Deux conscrits sont absents sur la photo : Asuka Kyono, correspondante japonaise d'Arthur Le Gris et Eliot Allemand.

Le bureau est ainsi composé :

Présidente et Vice-présidente : Célia Pouly et Cyrielle Carrot
Secrétaire et Vice-secrétaire : Agathe Mazet et Lilou Bacher
Trésorier et Vice-trésorier : Victor Moutot et Emilien Royon

Les manifestations annoncées ci-dessous peuvent faire l'objet d'annulations ou de reports en raison des mesures prises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de coronavirus :

- Bals : 10 avril et 3 juillet 2021
- Concours de pétanque : 29 mai 2021
- Vogue : 20, 21, 22 et 23 août 2021

Nous tenons à remercier M. Cineri, député et conseiller régional qui nous a remis en octobre 2020 du gel hydroalcoolique, des masques pour nos prochaines manifestations ainsi qu'un soutien financier.

Nous avons également pu bénéficier chacun d'un sac de la région AURA avec une clé USB.

Infos

Vous pouvez suivre nos actualités sur

 [conscritsstsau](#)

 [Conscrits Deuxmillevingttrois St Sauveur.](#)

Téléthon

Toute l'équipe du téléthon est désolée de n'avoir pas pu organiser de manifestations l'année dernière et espère pouvoir le faire cette année. Toutes les personnes intéressées peuvent se faire connaître et emmener des idées et de l'énergie.



Picatis Pétanque

Une nouvelle association s'est créée depuis juin 2020 : elle a pour objectif de divertir autour du jeu de pétanque.

Nous avons démarré avec dix membres pour finir en octobre à plus de trente. Nous nous retrouvons tous les vendredis soir à partir de 19h30 sur les jeux de la place des platanes et en cas de mauvais temps (en accord avec l'association « la boule de Taillard »), nous pouvons utiliser le boulodrome. Le nombre d'adhérents nous permet de faire un mini-concours tous les vendredis.

Nous espérons pouvoir faire une ou deux manifestations cette année.

Si vous êtes intéressés, vous serez les bienvenus à partir de mars. Pour plus d'informations, vous pouvez joindre les membres du bureau.

Composition du bureau :

- **Président** : Roland L'hérissel
- **Vice-président** : Jean-françois Bonnard
- **Secrétaire** : Maxime Bacher
- **Vice-secrétaire** : Daniel Peyrard
- **Trésorier** : Fabrice Guiot
- **Vice-trésorier** : Aurélien Vignal
- **Membres actifs** : Jacques Carrot, Corentin Oriol

38

Joyeuse Rencontre



Le club a été mis en parenthèse à cause de la pandémie. Malgré tout, nous nous sommes retrouvés à partir de mi-septembre pendant un petit mois et avons pu organiser un repas au restaurant Marsot à Colombier en octobre 2020.

Dès que nous en aurons l'autorisation, si vous ne savez comment occuper votre mercredi après-midi, venez nous rejoindre à la Salle des Fêtes, entre 14 h et 18 h, pour faire différentes activités : marche, pétanque, jeux de cartes, jeux de société, bricolage...



Il y aura, bien sûr, si possible, une sortie de prévue, un bon repas avant la fin de l'année et nous partagerons la bûche de Noël tous ensemble.

Vous pouvez venir nous voir, sans engagement : nous serons ravis de vous accueillir.

Nouvelles activités

KINÉSITHÉRAPEUTES

Nous vous présentons **Leslie Ford** et **Ruben Asenci Catala**, nos nouveaux kinésithérapeutes.



Leslie est arrivée en novembre 2019. Elle a débuté par les soins à domicile et dans les deux établissements de santé (l'EPHAD et Le Rosier Blanc).

Avec l'arrivée de Ruben en mai 2020, l'installation dans un local adapté est devenue indispensable à la pratique de leur profession. Les locaux situés à côté de l'ancien OVE étant disponibles, c'est dans cet espace composé de 2 salles de soins et d'une salle pour les exercices physiques que vous trouverez ces 2 sympathiques professionnels de santé.



JÉRÉMY PERRIER, AFFÛTEUR



Vous avez des couteaux, des ciseaux qui ne coupent plus ? Une tronçonneuse mal affûtée ? Un ou deux points de soudure ?



Pensez à Jérémie Perrier et son entreprise « MIMI service », l'Amour 42220 Saint Sauveur en Rue.

CORALIE VIALETTE, « LES DÉLICES DU PILAT »



L'activité «Les Délices du Pilat» a débutée en octobre 2020.

Grâce aux marchés (Boulieu les Annonay, Bourg Argental, Pélussin), aux portes ouvertes d'autres commerçants (Le moulin de Virginie, La P'tite cave de Léon), aux collaborations de coffrets de Noël (C'line et coton, Ma'Tendance, Aux petits trésors, kleane création), aux

paniers de Noël de la mairie de St Sauveur en Rue, vous avez été de nombreux gourmands à avoir déjà dégusté mes macarons et je vous en remercie grandement.

Prochainement, une petite boutique ouvrira à côté de mon laboratoire, avec des heures d'ouvertures. Il sera néanmoins toujours possible de passer commande et de fixer un rendez-vous. Des petites étagères seront mises à disposition gratuitement pour d'autres artisans.

De nouvelles surprises gustatives, macarons, gâteaux secs et thé en vrac bio seront bientôt à déguster.

Infos

Vous me retrouverez au
25 route de Bourg Argental à St Sauveur en Rue
Tél. 06 70 43 07 67

 &  Délices du Pilat

MIREILLE CARROT, « LA VAGUE PROPRE »



Cette année, **Mireille Carrot** se lance dans la blanchisserie :

« La Vague Propre » est une blanchisserie artisanale qui utilise des produits lessiviels Bio. Je lave vos couettes, housses de canapé, draps, jeux de maillots, etc...

Je propose également un service de récupération et livraison de linges à domicile.



LAURIE BARRAY, DIÉTÉTICIENNE NUTRITIONNISTE



Passionnée par la nutrition et le sport, je me suis formée en tant que Diététicienne nutritionniste et j'ai obtenu mon diplôme en juillet 2020.

Actuellement, j'exerce en libérale et prépare en parallèle un D.U. en micronutrition.

Mon métier me permet d'aborder différents domaines. Mon activité principale étant en libéral, les personnes viennent me consulter pour adapter leur alimentation par rapport à une pathologie comme le diabète, les troubles digestifs, les carences en vitamines ou minéraux, les maladies cardiovasculaires, la perte de poids, les troubles du comportement alimentaire, les allergies ou les intolérances alimentaires entre autres...

J'interviens également dans les établissements scolaires afin d'assurer l'équilibre nutritionnel pour ce type de population et en réalisant auprès des élèves des interventions sur différents thèmes autour de l'alimentation.

J'exerce en collaboration des médecins, infirmiers, ostéopathes, sages femmes, kinésithérapeutes entre autres, proposant ainsi une prise en charge pluridisciplinaire. Mon travail auprès des patients est très personnalisé et prend en compte le contexte de vie de la personne, l'aspect psychologique, les contraintes professionnelles et familiales ainsi que l'état de santé lié à une pathologie.

Médico-Social

- BARRAY LAURY** 06.59.24.19.86
Diététicienne Nutritionniste
- CHATELARD FABIENNE** 06.88.78.07.25
Equithérapeute - Centre équestre les Écrinelles
- D^R TRAUCHESSEC GUILLAUME** 04.77.39.24.72
Médecine générale - 2 Place du 11 Novembre
- FOREL LESLIE ET CATALÀ ASENSI RUBÉN**
06.18.75.49.15 / 07.52.33.66.81
Masseur-Kinésithérapeutes - 2 Montée du village d'enfants

- LA TOUR DES CÈDRES** 04.77.39.21.61
Ephad - 16 rue de la Vialle
- M.A.S. LE ROSIER BLANC** 04.77.39.23.69
Maison d'accueil spécialisée - Place du 11 Novembre
- ORIOLO FLORENCE** 06.68.46.78.07
Reflexologue - 11 Allée sur Pourret
- TARDY PATRICIA** 06.20.91.01.07
Sophrologue

Producteurs du terroir

- BACHER DENIS, GAEC DES CHALETOUS** 04.77.39.25.93
Vente produits fermiers - Sus-Pourret
- COTTIER CÉCILE** 06.24.94.22.11
Vente de miel - Impasse des Tilleuls
- E.A.R.L. DE MOREL** 04.77.39.25.06
Vente produits fermiers - Morel
- G.A.E.C. DE BOBIGNEUX** 04.77.39.55.85
Charcuterie - Bobigneux
- GARBOUD DAVID** 09.53.84.59.86
Vente de miel - Route du Tracol
- LA FERME DE TAILLARD** 04.77.39.21.14
Charcuterie - Le Sapt

- LA FERME DES CHIROUX** 06.28.84.24.81
Vente de lait (livraison à domicile) et produits fermiers - Les Chiroux
- LES DÉLICES DU PILAT** 06.70.43.07.67
Macarons, pâte à tartiner, caramel beurre salé - 25 Rte de Bourg-Argental
- LES JARDINS D'URANIE** 04.77.73.93.12
Sébastien CROZIER - Vente produits fermiers - Chazeau
- MICHEL CORINNE** 07.87.15.25.45
Héliciculture (élevage d'escargots) - 58 route de Bourg Argental
- PARISOT THOMAS** 06.52.20.57.22
Vente de miel - 16 Rte de Burdignes

Associations

A.C.C.A.

Erick PEYRACHON

Chasse - 1 place du 8 Mai 1945

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Adrian ORIOL

Pompiers - 1 place du 8 Mai 1945

AMICALE SOURIRE SOUTENIR

SOUVENIR

Martine DOYAT

Amis et parents école privée - 3 Rue du Pémonial

A.P.E.L. (école privée)

Céline LEYRISSSEL-GIRAUD

Parents d'élèves - 21 Route du Tracol

BOULE DE TAILLARD

René PERRET

Boule - 2 Route de Bourg Argental

CHEVAL AUX ÉCRINELLES

Éric DESMOULIN

Poney Club - 2 Impasse du Gournay

CLASSE 2023

Célia POULY

Conscrits - 15 Avenue S^{te} Madeleine

COMITÉ DES FÊTES

Marc BARRALON

Animation du village - 37 bis rue du Perthuis

DÉFENSE DU PATRIMOINE

FORESTIER

Gilles GALLAND

Défense Patrimoine - 33 Rue du Dauphiné

ÉCOLE DE L'OURS

Fabienne MICHON

Sport - 1 place du 8 Mai 1945

F.N.A.C.A.

Gérard LEBORGNE

Anciens combattants - 1 Chemin du Gd Moulin

GALLAND TEAM AUTO

Jordan GALLAND

Sport voiture - 3 Impasse de la Chapelle

JEUNES AGRICULTEURS DU

HAUT PILAT

Romain MAY

Agriculteurs - Morel

JOYEUSE RENCONTRE

Jocelyne ROUX

Club du 3^e âge - 4 rue de la Garenne

LA FOURMILIÈRE

Leland TRACY

Animation et lien social - Vernaly

LES AMIS DE LA TOUR DES CÈDRES

Jean ROBERT

Résidence de la tour des Cèdres - 16 Rue de la Vialle

LES BAMBIS TRIKER'S

Corentin ORIOL

Drift Trike - Les rhuliats

LES NOUNOUS DES P'TICATCHOUX

Isabelle PLOYON

Assistants maternelles de la MAM - 1 Place du 8 Mai 1945

LES PETITES MAINS DE TAILLARD

Annie MICOUD

Activités autour du fil - 3 Impasse Aiguebelle

LES PIEDS SUR TERRE

Anne PERCET

Création artistique - 6 Montée de Rû

LES SOURCES DE TAILLARD

Céline CARTELIER

Sources de Taillard - La Palle

LES VILAINS TANT MIEUX

Céline LEYRISSSEL-GIRAUD

Théâtre - 21 Route du Tracol

LOU SAN SEVAO

Pierre ROUX

Mise en valeur du patrimoine local - Chemin des Salettes

O.C.S.

Marine BACHER

Sport - 1 place du 8 mai

O.G.E.C. (École privée)

Nicolas PAILHES

Gestion école catholique

PICATIOS PETANQUE

Roland L'HERISSEL

Activités autour du jeu de la pétanque - 17 rue du Dauphiné

SOU DES ÉCOLES PUBLIQUES

Laetitia LE ROUX

Parents d'élèves - rue du Dauphiné

TAI CHI SHUAN

Leland TRACY

Sport - Vernaly

TEAM MJ PICARLOUX

Loïc EDELMAYER

Sport moto - les Favés

TÉLÉTHON

Cassandra L'HERISSEL

Téléthon

VÉLO CLUB PIRAILLON

Olivier CHAPRIER

Cycle ball - Rue Jean Roux

Gîtes

GITE RURAL

04.77.39.21.14

Pierre et Annie ROUX - Gîte - chemin des Salettes

LES ÉCRINELLES

04.77.39.23.45

Michel DEVILLE - Gîte d'étape, table d'hôtes - Gimel

LOGELIÈRE LE GÎTE

06.52.13.39.26

Vincent MIKULOVIC - Gîte - Logelière

LA CASA VERTE

06.74.88.66.10

Ludovic BRUNON - Gîte - 31 route de St-Étienne

LA CHRISTELISYL

06.28.06.83.49

Gîte - 2 impasse du Riotet

CHAMBRES D'HÔTES

06.31.17.10.42

M. et M^{me} May - Chambres d'hôtes - Morel

Entreprises

ACDP COUTELLERIE 06.51.44.39.44
Laure PALLUY-CORVAISIER - Coutellerie - *Berthail*

ALLIANCE BOIS 04.77.39.25.42
Dominique SAUVIGNET - Bâtiment BTP - *16 rue de Burdignes*

ATELIER GABALU 06.95.20.11.10
Chantal PEREZ - Atelier de couture - *23 Avenue Ste Madeleine*

BARRALON TRANSPORT 04.77.39.20.81
 Transport de biens et de personnes - *37 rue du Perthuis*

BONNEFOY JEAN-PAUL 06.15.44.50.32
 Exploitant Forestier - *La roue*

BOULANGERIE PÂTISSERIE 04.77.74.33.41
Christophe COSTECHAREYRE - Boulangerie, pâtisserie - *8 Rue Jean Roux*

BOUTIQUE BABABROC 06.38.01.11.93
Yannick LE ROUX - Brocante - *12 route de St-Étienne*

CAMPING LES REGNIÈRES 04.77.39.20.33
 Camping - *29 Route du Tracol*

CHAPON D'OR 04.77.39.29.85
Raphaël BACHER - Traiteur - *25 route du Tracol*

CHÂTEAU DE BOBIGNEUX 04.77.39.24.33
Danièle et Jacques LABERE - Auberge-Restaurant - *Bobigneux*

CRÉATIF 04.77.39.24.83
Jocelyne ROUX - Coiffure - *11 rue Jean Roux*

DESMARTIN JEROME 06.80.72.42.01
 Maçonnerie - *La Fougère*

DURANTE SABINE 04.77.39.22.05
 Coiffure à domicile - *37 rue du Perthuis*

E.M.T. EMBALLAGE 04.77.39.21.09
 Fabrication d'emballages - *17 route du Tracol*

ESPRIT JEÛNE 06.81.22.25.46
Emmanuel Roux - Séjour bien-être et détox - *Les Chavannes*

EURL LOUAT Sylvain 07.84.39.00.72
 Paysagiste, entretien et création - *Les granges de Gimel*

GARAGE ST SAUVEUR 04.77.39.25.04
Mathieu SAUVIGNET - Entretien et réparation véhicules - *ZA le Perthuis*

J.P.G. 04.77.39.24.76
Gérard GERY - Maçonnerie - *26 Avenue S^{te} Madeleine*

LA VAGUE PROPRE 06.77.36.84.29
Mireille CARROT - Blanchisserie artisanale - *Avenue S^{te} Madeleine*

LE SALVATORIEN 04.77.06.52.80
Carl COTTIN - Bar-Restaurant - *1 Route de Saint Etienne*

LES ÉCRINELLES 04.77.39.23.45
Michel DEVILLE - Centre équestre - *Gimel*

MIMI SERVICES 06.76.36.23.52
Jérémy PERRIER - Affûtages, petites soudures... - *L'Amour*

M.T.B. 06.21.17.89.87
Cyril GERY - Bâtiment BTP - *ZA du Perthuis - 30 route du tracol*

MOUNIER TAXI 06.47.73.82.61
Bruno Mounier - Transport de personnes, taxi - *31 Avenue S^{te} Madeleine*

OSIERICULTRICE VANNERIE 07.87.15.25.45
Corinne MICHEL - Confection corbeille panier, vente osier - *58 Route de Bourg Argental*

PERRET JEAN-MICHEL 04.77.39.29.74
 Menuiserie d'intérieur - *21 Avenue S^{te} Madeleine*

QUIBLIER FRERES ETS 04.77.39.21.69
 Menuiserie, ameublement - *5 chemin du Gd Moulin*

QUIBLIER CYRILLE 04.77.39.22.51
 Menuiserie - *2 Avenue S^{te} Madeleine*

RICHARD ESTELLE 04.77.51.54.05
 Métier d'art poterie - *Montrabier*

SAGNOL PHILIPPE 04.77.39.25.98
 Maçonnerie - *La Taule*

S.M. CHARPENTE 04.77.39.25.42
 Charpentier - *La Linossière*

TRIOLET - CARROT 04.77.94.16.91
 Plomberie - *ZA le Perthuis*

LE CELLIER DU PILAT 04.77.74.47.63
Marie-Laure GERY - Supérette - *16 Rue Jean Roux*

Pizza le 2^e mardi du mois (BONNET Dominique)

Marché les mercredi matin :

- Primeur (BLACHIER ARNAUD)
- Fromager (GOIGOU Patrice)
- Boucher, charcutier, traiteur (PAYA Mickaël)

Le dimanche :

- Primeur (MONTET Didier)
- Fromagère (Producteur BERNE Francis)

Place de la
Pierre tournante

Nous vous présentons par avance nos excuses au cas où une erreur ou un oubli se serait glissé dans les listes.
 Merci de vous adresser en mairie.

Manifestations 2021

Février

- 22** Don du sang de 14h30 à 19h à la salle des fêtes
- 27** Banquet des classes en 0 à la salle des fêtes

Avril

- 10** Bal classe 2023 à la salle des fêtes

Mai

- 29** Concours de pétanque classe 2023 à la Gare
- 29 & 30** Bicentenaire école privée à la salle des fêtes

Juin

- 06** Loto APEL à la salle des fêtes
- 12** Soirée familiale OCS à la salle des fêtes
- 19** Concours de pétanque Joyeuse Rencontre à la Gare
- 25** Spectacle pour les enfants CCAS 18h à la Place de la Pierre tournante
- 28** Don du sang de 14h30 à 19h à la salle des fêtes

Juillet

- 03** Bal classe 2023 à la salle des fêtes
- 13** Soirée dansante et repas moules-frites de l'amicale des sapeurs pompiers avec le feu d'artifice
- 14** Concours de pétanque de l'Amicale des sapeurs pompiers à la Gare

Août

- 07 & 08** Fête organisée par le Comité des fêtes
- 20 au 23** Vogue classe 2023

Septembre

- 06** Don du sang de 14h30 à 19h à la salle des fêtes
- 18 & 19** Taillardine Sou des Écoles à la Gare
- 25** Marché des producteurs de la Fourmilière à la Place de la Pierre tournante

Octobre

- 23 24 & 27** Vente de chrysanthèmes par APEL à la Place de la Pierre tournante

Novembre

- 06** Soirée familiale OCS à la salle des fêtes
- 14** Concours de coinche Joyeuse Rencontre à la salle des fêtes
- 20** Repas des aînés CCAS à la salle des fêtes

Décembre

- 08** Spectacle de Noël CCAS à la salle des fêtes

Les manifestations ci-dessus sont conditionnées aux restrictions de la crise sanitaire en vigueur à la date de l'événement.

Nous remercions toutes les personnes, les associations et les élus qui ont participé à la réalisation de ce bulletin en fournissant articles et photos. Les articles des associations sont publiés sous leur responsabilité.

Création et impression :
Graphéos, - Bourg-Argental
contact@grapheos.net - 04 77 39 68 94



© M. Didier

Mairie Tél. : 04 77 39 20 33

Mail : mairie@stsauveurenue.com

Site internet : www.saintsauveurenue.fr

Mardi, Vendredi	8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Mercredi, Jeudi	8h30 - 12h00
Samedi	8h30 - 11h30

Agence Postale Communale Tél. : 04 77 75 60 18

Lundi	Fermée
Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	9h00 - 12h00
Samedi	8h30 - 11h30

Médiathèque

Mercredi	9h00 - 12h00
Samedi	9h30 - 11h30

Déchetterie Tél. : 04 77 39 18 84

Du 1^{er} Mai au 30 Octobre

Lundi et Vendredi	13h30 - 18h00
Mercredi et Samedi	9h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00

Du 1^{er} Janvier au 30 Avril et du 1^{er} Novembre au 31 Décembre

Lundi et Vendredi	13h30 - 17h00
Mercredi et Samedi	9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

